



O. Ancrenas

Il est de retour !

Le coquelicot est de retour dans les champs, après une longue éclipse. Ce retour en force, qui ravit les amoureux de la nature, ne doit rien au hasard : le coquelicot qui ne supporte pas les pesticides de synthèse avait en effet disparu en raison de pratiques agricoles peu conformes avec le développement durable. Devenu aujourd'hui le symbole de « l'Appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse », son retour est une preuve que ces pratiques, même si elles n'ont pas totalement disparu, sont en régression et c'est un encouragement pour tous ceux qui se battent pour un environnement moins pollué, mais par ailleurs, notre pavot pourrait selon certains s'être adapté génétiquement à ses agresseurs chimiques au fil des ans...

Son nom est une variante de l'ancien français « coquerico » désignant le coq par onomatopée. *Coquerico* est devenu *Coquelicot* au 17^{ème} siècle. Souvenir des champs de bataille des Flandres fin 1914, il est associé à la mémoire de ceux qui sont morts pendant la Grande Guerre : bain de sang de la guerre des tranchées. Des coquelicots ont été distribués à partir de 1921 pour venir en aide aux « gueules cassées ». Le jour du souvenir célébré le 11 novembre porte le nom de *Poppy Day* (Journée du Coquelicot) en Grande-Bretagne. Il symbolise la joie éclatante, incarne l'ardeur fragile, la beauté éphémère. Les noces de coquelicot (8 ans de mariage) sont une invitation à raviver la flamme de l'amour et à profiter de l'instant présent.

Éditorial **P** 2

Dis comment ça marche une commune ? #1 La voirie **P** 3

Comité des fêtes **P** 4-5

Port-Mort en Scène **P** 6-7-8

CPN **P** 9

ASSPM **P** 10-11

Bougez-vous si vous voulez faire de vieux os |

Remerciements Périscolaire | ALPM Sport **P** 12

Gazouillis - Le Martinet noir **P** 13

Centrale hydroélectrique *Hydrowatt* **P** 14-15

Lutte contre le frelon asiatique **P** 16

Chiens dits « dangereux » **P** 17

Info SyGOM - Mulching | Fuel - Achats groupés **P** 19

Entretien cimetière **P** 23

Comptes-rendus de conseil municipal **P** 18-23

Photo insolite - Messes - Photo de saison **P** 24

Jeux & Solutions **P** 25-26

À votre service **P** 27-28

SOMMAIRE



MAIRIE | FERMETURE D'ÉTÉ

Fermeture au public du
lundi 29 juillet au dimanche 18 août

P.16

Lutte collective
Frelon asiatique

Votre lieu préféré ? Vous suspectez sa présence ?
Contactez la périscolaire départementale
pour une prise en charge ou

02 77 64 54 27
www.frelonasiatique27.fr
contact@frelonasiatique27.fr

gas E.ELIPE

P.8

PORT-MORT .. SCENE !
2^{ème} FESTIVAL

THEÂTRE
amateur

15 16 17
NOVEMBRE
2019

PORT-MORT

INFO : 06.47.72.65.22
portmortscene.com

 **l'Édito** par *Christian Lordi*

Vacances ! Ce mot magique qui réveille en nous tant d'aspirations : déconnexion, repos, aventure, découverte, rencontre, nature, défoulement, vieilles pierres... selon les uns ou les autres.

Devenues un droit, depuis une soixantaine d'années, les vacances signifient pour plus de la moitié « partir »... et participer ainsi à cet énorme exode qui compte aujourd'hui 700 millions de touristes sillonnant le monde chaque année - on en comptait 25 millions dans les années 50.

Les catalogues offrent des vacances de rêve, de sable doré et de plages sous les Tropiques. Elles attirent un public de plus en plus nombreux aux tarifs les plus concurrentiels. D'autres catalogues cibleront ceux qui veulent aller toujours plus loin, dans les contrées les plus « authentiques », dans la nature la plus « sauvage ».

Quel vacancier serez-vous cette année ?

Touriste lent renouant avec le voyage ? Touriste respectueux des cultures ? Touriste émerveillé, curieux et protecteur de nature ? Touriste ouvert aux rencontres ? Bref, un touriste « éduqué » ? Mais peut-être resterez-vous chez vous ?

Dans ce cas et quelle que soit votre destination, je vous souhaite d'excellentes vacances, et vous invite à méditer le voyage selon Proust : « Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages mais à avoir de nouveaux yeux ».

Vacances riment aussi avec tolérance, tout le monde a droit aux vacances, y compris le personnel communal d'entretien. Alors soyez compréhensifs avec eux.

 **L'action de Baptiste**

Le bilan de l'année est un succès !

Pas moins de **170 kg** récoltés pendant l'année scolaire 2018-2019 soit **63 kg de plus** que l'année précédente...

Un succès dû à votre participation enthousiaste et fédératrice pour laquelle Baptiste, Véronique et Sandra **vous remercient vivement** au nom du Collège César Lemaître et des Bouchons de l'espoir.

L'action continue l'année prochaine.

Continuez donc à « recycler intelligent » pendant l'été !



né(e) en 1956 ?

Depuis 2017, les invités doivent avoir non plus 60, **mais 63 ans ou plus** dans l'année...

REPAS DES AÎNÉS 2019

Dimanche 10 Novembre

DERNIERE MINUTE

where R U goin' tonight ?

* Où allez vous ce soir ?

Samedi 2 Novembre 2019



REPAS À LONDRES OU NEW-YORK

SOIRÉE DANSANTE – KARAOKE

MAISON DE VILLAGE DE PORT-MORT 19H30



Repas sur réservation uniquement
Renseignements au 06.67.07.73.10 ou sur le site www.sortiraportmort.com

Aimez notre page "Sortir à Port-Mort" pour suivre toutes nos actus 



Dis, comment ça marche une commune ?

La voirie

?1 | Quels types de voies à Port-Mort

- ❶ La Route Départementale RD313 qui traverse le village dans sa longueur.
- ❷ Les Voies Communales (exemple : rue de Seine - VC18, rue du château - VC17) qui représentent actuellement une distance de 19 274 mètres.
- ❸ Les sentes et chemins communaux.

?2 | Qui doit entretenir ce réseau

❶ La Route Départementale est à la charge du **Conseil départemental** pour un entretien classique, *cependant beaucoup de tâches ont été transférées à la commune sans contrepartie.*

La RD313 est de catégorie 2 ce qui donne au maire par son pouvoir de police le **droit sur la signalisation et la limitation de vitesse**. Pour tout autre aménagement de la départementale la mairie n'a pas la compétence et elle doit obtenir l'accord du département.

Répartition des charges Travaux Départementale RD313	
Département	
Couche entretien roulant	
Salage / déneigement	
Participation financière sous forme de subvention si travaux aménagement (rétrécissement, plateau surélevé etc.)	
Commune (par transfert)	
Entretien fossés et trottoirs	
Marquage au sol	
Panneaux directionnels	
Participation financière aux travaux d'aménagement autres que l'entretien classique	

❷ Les Voies Communales sont à la charge du **SVVS**.

Qu'est-ce que le SVVS ?

Le **Syndicat de Voirie Vexin Seine** regroupe 21 communes et le bureau est composé de 21 membres. Ce bureau est renouvelé à chaque élection municipale. Monsieur le maire, Christian Lordi, en est le vice-président ; il est important pour la commune d'y être bien représenté.

• **Quelles sont ces communes ?** Ce sont celles de l'ancienne CCAE. La nouvelle communauté SNA n'ayant pas repris la compétence voirie, nous sommes donc revenus au principe du Syndicat.

• **Qui le finance ?** Le syndicat est financé par les 21 communes en fonction de leur longueur de réseau. Chaque année les communes doivent déposer leurs projets au Syndicat de voirie, une classification en fonction de l'urgence est établie en premier lieu, la répartition des travaux doit être équitable et chaque commune doit en profiter au cours du mandat et enfin selon le budget : pour 2019, le budget travaux qui sera réalisé s'élève à 900 000 € ; la demande était de 2 300 000 €.

Le syndicat de voirie a la charge de l'entretien classique. Si une commune souhaite réaliser des travaux comme pose de bordures, caniveau, reprofilage ou autres, la commune prendra en charge 50% des travaux HT et le syndicat de voirie les 50% restant plus la TVA.

Actuellement le coût pour chaque commune est de 5,92 € le mètre de voie communale. Pour information la commune de Port-Mort a versé 104 456 € en 2019.

Cette année Port-Mort est programmé sur la liste des travaux : une partie de travaux de la rue Pointe-Mulle et une partie de la rue Haguërite.

Répartition des charges Travaux Voies Communales	
Syndicat de voirie	
Fauchage + nettoyage fossés	
Couche entretien roulant	
Signalisation existante	
Marquage au sol	
Arasement	
Nettoyage panneau	
Salage / déneigement (voies communales)	
Intervention accident et incident sur voies	
Nettoyage regards	
Fourrière (chiens)	
Commune	
Panneaux signalisation nouvelle	
Participation financière aux travaux d'investissements : bordure caniveau, profilage chaussée, etc.	

❸ Les sentes et chemins communaux sont à la charge de la **commune**.

?3 | Et le SIEGE, quand intervient-il ?

Le **Syndicat d'Électricité et de Gaz de l'Eure** est aussi un acteur sur nos voiries.

Suite à de nouvelles constructions la commune est parfois obligée de renforcer le réseau et le conseil municipal s'est prononcé pour l'**enfouissement des lignes électriques** dans ce cas précis selon les taux de prise en charge suivants :

- 80% du coût à la charge du SIEGE (enfouissement jusqu'au branchement du compteur du particulier)
- 20% à la charge de la commune.

S'il s'agit d'un enfouissement pour l'esthétique uniquement, 80% du coût sera à la charge de la commune et 20% à la charge du SIEGE.

■ **GILLES AULOY**
Conseiller municipal

Glossaire

CCAÉ	Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs
SIEGE	Syndicat d'Électricité et de Gaz de l'Eure
SNA	Seine Normandie Agglomération
SVVS	Syndicat de Voirie Vexin Seine



Actus par Élise Watel

Une foire-à-tout bénie par les cieux...



E. Watel *

La foire à tout de notre charmant village aura été un beau succès le dimanche 12 mai dernier. Le soleil nous a fait l'honneur de sa présence, et au vu de la météo des jours précédents, c'était très loin d'être gagné !

C'est donc sous les rayons du soleil que les 80 exposants de la foire à tout ont installé leurs stands sur près de 420 mètres linéaires et accueilli tout au long de la journée les chineurs et promeneurs dans la cour de l'école. Les visiteurs auront pu y trouver un vieux livre, des DVD, une paire de baskets, leurs plants de tomates, mais aussi une bonne part de gâteau ou une délicieuse andouillette/frites à la buvette.

Ils auront aussi pu expérimenter des sensations fortes lors d'un baptême en Harley Davidson ou autre Triumph, proposé par le collectif de motards « The Bulldog » de St-Pierre-la-Garenne, en parcourant une boucle dans le village, conduit par un motard expérimenté.

Ce sont donc plein de sourires que nous avons recueilli ce jour, pour notre plus grand plaisir.

Ce premier événement organisé par le nouveau Comité des fêtes aura été globalement une réussite, même si, nous en avons conscience, tout n'aura pas été parfait. Mais comme nous partons du principe qu'on apprend de ses erreurs, nous comptons nous améliorer pour les prochaines éditions.

Quoi qu'il en soit, c'est tout de même dans une ambiance amicale et dynamique que se sont déroulés ces deux jours d'organisation et c'est ce que nous retenons.

* Merci à la famille Boursier qui nous a donné accès à leur domicile afin de prendre ce cliché aérien qui est une première !

Car sans l'aide de personnes volontaires et le grand coup de main de l'équipe municipale, le résultat aurait été tout autre.

Alors oui, merci à tous ceux qui nous ont prêté main-forte, que ce soit par votre présence, vos bras, vos conseils, vos véhicules, votre sens du service, votre talent pour la pâtisserie ou pour faire de bonnes frites, de la plus petite goutte d'eau à une présence accrue durant le week-end, merci à vous qui nous avez allégé la tâche. Il faut bien admettre que celle-ci était tout de même ardue pour 5 personnes.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes heureux aujourd'hui de compter trois nouveaux membres actifs au sein du Comité des fêtes. Venus nous aider pour la foire à tout, ils ont trouvé la cause séduisante et nous ont fait part de leur volonté de participer plus officiellement.

Nous sommes donc gonflés à bloc pour la fête de village qui aura lieu le 21 juin, jour de la fête de la musique et les fêtes de fin d'année.

Notre nombre croissant nous donne des ailes aussi et surtout pour planifier d'autres événements en 2020, qui viendront ravir petits et grands, en plus de ceux déjà présents au programme de 2019. Plus de détails vous seront donnés dans les prochaines éditions du journal de Port-Mort.

Les **nouveaux membres** qui viennent renforcer l'équipe du Comité des fêtes sont : Christelle Beaudemont, Alain Clerfeuille et Sébastien Jeannette.

Nous sommes heureux de les compter parmi nous et leur souhaitons la bienvenue.

8, c'est mieux que 5, mais ce n'est pas encore assez, alors si vous souhaitez vous impliquer dans la vie festive de votre village, **vous êtes les bienvenus !**

Il vous suffit de m'en informer.

Élise Watel | Présidente
06 67 07 73 10



E. Watel

➤ À SUIVRE...

- Soirée dansante Karaoké Repas
> SAMEDI 2 NOVEMBRE
- Arbre de Noël des enfants
> DIMANCHE 1^{ER} DÉCEMBRE
- Marché de Noël
> DIMANCHE 8 DÉCEMBRE

Fête de l'été en musique !



A. Clerfeuille

Rendez-vous était donné à tous les Pormortais le 21 juin à partir de 19 h pour fêter le début de l'été et la musique au sein de la maison de village.

L'équipe municipale a traditionnellement offert l'apéritif à tous les habitants qui désiraient passer un moment convivial et picorer quelques toasts. Pendant ce temps, un concert se préparait sur la scène de la maison de village. Le groupe **Ever**, composé de 4 Courcellois (deux guitares électriques, une basse et une voix) ont interprété des titres de leur composition. Des balades entre rock et blues qui ont enchanté le public.



A. Clerfeuille

Puis, le DJ a assuré la relève musicale durant le repas proposé par le Comité des fêtes. Une paëlla et un couscous géants, cuisinés par le traiteur « La Ronde des Saveurs » de Tourville-la-Rivière étaient au menu, ainsi que de délicieuses et tendres tartelettes aux abricots de notre boulangerie favorite, « La Baguette Magique », pour une centaine de personnes. C'est donc les estomacs pleins que les convives se sont ensuite dépensés sur la piste, où l'ambiance battait son plein.



A. Clerfeuille

L'entrée était laissée libre à ceux qui n'avaient pu venir au repas mais qui désiraient tout de même profiter des festivités. Rocks endiablés, disco, musique des années 80 et plus récentes se sont succédés et ont embarqué certains fêtards jusqu'au bout de la nuit.

Florent, notre DJ a fait se succéder enchainements et mix pour vous faire danser. « Les t-shirts rouges » se sont même accordés quelques pas endiablés lors de petites accalmies afin de partager avec vous quelques bonnes vibrations et refaire le plein d'énergie.

Et il leur en a fallu, sachant que les portes de la Maison de village se sont fermées au petit jour, à presque 6 heures du matin ! Mais c'est les cœurs gonflés à bloc que nous avons refermé ce chapitre, car nous avons eu notre dose de sourires, de rires, d'échanges amicaux tout au long de la soirée, et c'est bien là notre plus belle récompense.

C'est pour cela que vit le Comité des fêtes, et nous continuerons d'œuvrer en ce sens.



E. Watel

« LES T-SHIRTS ROUGES », késako ?



Les personnes présentes le 21 juin ont eu la surprise de croiser les membres du Comité des fêtes, arborant de beaux t-shirts rouges avec le logo du comité. Chacun a même son prénom écrit dessus ! Bien plus classe et seyant qu'un gilet jaune, seul accessoire que nous avons trouvé pour la foire à tout...

L'idée était de rendre plus visibles et reconnaissables les membres, afin de vous permettre de les distinguer parmi la foule durant nos différents événements. La couleur rouge tout simplement parce qu'elle est vive et se repère de loin, même sur un événement en extérieur !

L'accueil réservé à nos t-shirts rouges (et nous avons aussi des sweatshirts pour les frimas) a été très enthousiaste.

Et ça tombe bien parce que nous, on les adore !

■ E.W



Expo

peinture photo

par **Odile Ancrenas**
TEXTE & PHOTOS



L'exposition annuelle permettant aux peintres et photographes amateurs locaux de mettre leurs œuvres en valeur s'est tenue cette année les 18 et 19 mai, à la Maison de Village. Organisée et mise en place par *Port-Mort en Scène* ! elle a réuni 22 exposants au total, et a reçu près de 170 visiteurs : un vrai succès !

Cette exposition prend de l'ampleur, s'enrichissant de beaucoup de diversité dans la forme et dans le fond, accompagnée d'un vrai défi de qualité.

Les visiteurs qui ont eu la curiosité de venir auront été comblés par cet ensemble d'œuvres très variées : des paysages de facture classique et peaufinée au style street art en passant par de l'art abstrait, de l'hyper réalisme ou de l'onirisme !

Huile, pastel, aquarelle... voire des toiles mêlant des perles ou différents collages pour les plus avant-gardistes. Des artistes qui recherchent donc, chacun à sa façon, des moyens d'expression qui parlent et interpellent !

Les photographes ont proposé quant à eux des tirages de qualité couvrant la photo animalière, le portrait ou le paysage...

Joli succès aussi pour l'ensemble des costumes représentatifs de la Comedia dell Arte (prêt de Monique Thiébat) qui ont trôné sur la scène dans une ambiance musicale très Italienne pour veiller au bon déroulement de l'exposition ! L'un d'entre eux a même pris vie pour accueillir le public, et papoter avec les exposants...

Nous espérons que vous aurez été heureusement surpris, et vous donnons rendez-vous l'année prochaine au mois de mai !



NOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT :

- toutes les personnes qui ont aidé à la mise en place, à l'affichage, à diffuser l'information.... et au rangement !
- notre partenaire 2019, le Comité des Fêtes de Port-Mort, pour son aide à la diffusion de l'information,
- la Mairie pour son soutien, et les prix qu'elle a la gentillesse de proposer aux exposants,
- pour le prêt (ou le don) de mannequins (pas faciles à trouver !) : Devred Vernon (galerie Leclerc), Intermarché & Vêtimarché Saint-Marcel, ainsi que des particuliers (Martine et Mauricette).

Grâce à tous, ce week-end d'animation culturelle à Port-Mort a été une réussite !

■ O.A

Pour nous suivre...

[f @portmortenscene](https://www.facebook.com/portmortenscene)

www.portmortenscene.com

[✉ pmes@laposte.net](mailto:pmes@laposte.net)

Le rendez-vous de tous les amateurs de peinture, de photos, de musique et de théâtre !



Prix de la Mairie



■ PEINTURE Marie-Claude Reitiger - pastels **



■ PHOTO Yves Taïeb - paysages givrés

Coup de cœur PMES



■ PEINTURE Dohan Yazici - expression contemporaine



■ PHOTO Guillemette Alquier - photo animalière

Costumes Comedia dell'Arte



■ Sur la scène



■ Costume de Bauta & Marie-Noëlle Révérend

** pour la petite histoire, Marie-Claude Reitiger a présenté, cette année, un pastel d'après une photo que Yves Taïeb avait accrochée en 2018 ! Une expo, ce sont aussi des échanges et du partage.



PORT-MORT SCENE

Théâtre à venir !

Comme tout événement un peu conséquent, le festival, quoique proposé en novembre, se prépare dès le début de l'année : forme et fond, type de pièce, mise en application du retour d'expérience... puis recherche des Compagnies pouvant répondre à nos objectifs... de diversité et de qualité !

En juin, nous avons bien avancé. Nous vous promettons cette année 3 pièces qui toutes vous feront sourire, voire rire franchement, mais avec une approche assez différente.

Vous passerez ainsi d'une **pièce pleine de poésie et de drôlerie tendre**, à un **classique en costumes piqué de bouffonneries**, pour finir avec du rire plus franc que déclenchera une **comédie de mœurs** rondement menée.

Déjà, le détail de ce programme vous est proposé sur notre site web (www.portmortscene.com). Ces informations vont s'enrichir d'ici novembre bien sûr, mais vous pouvez d'ores et déjà vous faire une idée assez précise.

Pour ceux qui ne vont pas sur Internet, voici les affiches des trois pièces. Si le prochain journal de Port-Mort paraît d'ici novembre, il nous donnera l'occasion de compléter cette première approche un peu succincte...

Et, de toute façon, nous ne manquerons pas de distribuer dans vos boîtes à lettres une petite plaquette au moment opportun !

Vous pouvez d'ores et déjà réserver sur vos agendas vos soirées des 15, 16 et 17 novembre... nous vous accueillerons avec très grand plaisir !

■ O.A

PORT-MORT en SCENE !
2nd FESTIVAL

THEÂTRE

amateur

15 16 17

NOVEMBRE

2019

PORT-MORT

INFO : 06.47.72.65.22
portmortscene.com

Cie Auteur de Vues

La Compagnie présente

LE VENT DES PEUPLIERS

de GERALD SIBLEYRAS

Feris RINHARD
Michel DEBLAERE

Adulte 8€
Enfant 2€

MISE EN SCÈNE : PIERRE MARIE ESCOURROU

20h30
Le 15 novembre 2019

Dans le cadre du 2nd festival
PORT-MORT en SCENE !

Cie les Jeux dits de

La Eruyère

Les Jeux dits de la Bruyère

William Shakespeare

La Nuit des Rois

Adaptation et mise en scène : Elisabeth Bardel

Adulte 8€
Enfant 2€

20h30
Le 16 novembre 2019

Dans le cadre du 2nd festival
PORT-MORT en SCENE !

Cie des Cabotins

THÉÂTRE AMATEUR

THEATRE

La Compagnie des Cabotins présente

UNE COMÉDIE DE
Eric ASSOUS

LES BELLES-SŒURS

Adulte 8€
Enfant 2€

17h30
Le 17 novembre 2019

Dans le cadre du 2nd festival
PORT-MORT en SCENE !



Les activités du club

par Guillemette Alquier

↘ L'équipe enseignante a mené cette année à l'école un travail sur les hirondelles. Dans ce cadre le club a animé un atelier de construction de nids par les enfants. Une partie de ces nids a été installée par des élus dans le préau de l'école. Il faut bien attendre un an pour que les hirondelles viennent s'y installer. À l'année prochaine donc !

Vous pouvez découvrir un petit exposé sur les hirondelles fait par Gabrielle et Lola sur le site du club : <http://www.cpn-port-mort.fr/biodiv.htm>.

Le club recense les nids d'hirondelle : N'oubliez pas de vous signaler si vous avez des nids d'hirondelle chez vous (cpn.port-mort@orange.fr).



S. Alquier



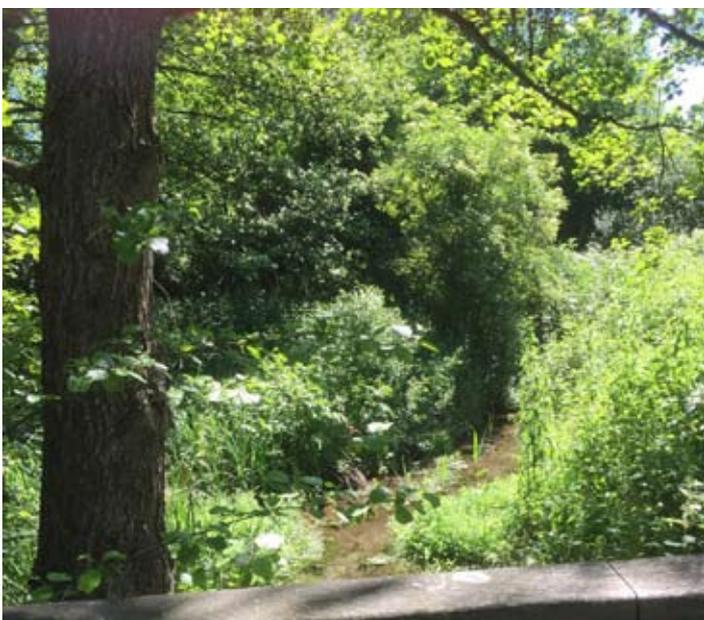
S. Alquier

↘ Le 12 mai, le club a réuni 35 participants pour une sortie à Pennedepie, près de Honfleur. Au programme découverte des « laisses de mer » - accumulation par la mer de débris naturels dressés à la limite supérieure du flot et se déposant sur la grève - qui recèlent bien des trésors : coquillages, œufs, insectes et crustacés... et malheureusement des morceaux de plastique, puis pique-nique et promenade au bois du Breuil, une des rares forêts littorales, au milieu des rhododendrons en fleurs, de hêtres majestueux. Une très belle journée !



S. Alquier

↘ Le 2 juin, sortie naturaliste dans la roselière de Normanville en vallée de l'Andelle et découverte des marais communaux d'Elbeuf sur Andelle. Un soleil magnifique a accompagné la vingtaine de participants qui ont pu ainsi découvrir les cheminements accessibles à tous, conçus par le conservatoire des espaces naturels en pleine nature.



P. Lachine

Le club organise une

FÊTE DE LA POMME

à Port-Mort

les 5 et 6 octobre 2019

Exposition et pleins d'autres activités vous y attendront !

Tous les détails seront donnés à la rentrée.



Les Actus par Marie-Christine Baron de la Sauvegarde

↘ LA NATURE - LES DÉCHETS - NOTRE PLANÈTE Vendredi 5 avril



Journée scolaire organisée par l'ASSPM avec les enseignantes et le SyGOM. Vingt quatre élèves de maternelle le matin, et quarante et un de primaire l'après midi, tous équipés de gants et chasubles fournis par LECLERC ont pu profiter au cours d'une balade en bord de Seine avec les enseignants, le SyGOM et vingt quatre personnes bénévoles que nous remercions pour leur disponibilité, d'informations et de notions plus précises sur les déchets, leur impact sur la nature, et l'importance du tri sélectif.

Les enfants ont collecté beaucoup d'emballages en plastique et de verre. Au retour, une halte au container de la rue de Falaise a permis à Ludivine du SyGOM de mettre en pratique les conseils donnés pendant la « récolte ».

La journée s'est terminée pour tous les élèves par un goûter offert par l'ASSPM. Afin de mémoriser cette journée, cette année l'ASSPM a offert à l'école un poster avec les enfants de maternelle, et un des enfants de primaire, que vous pourrez voir dans les couloirs de l'école si vous en avez l'occasion. Inutile de préciser que nous avons eu comme toujours une très belle journée. Un peu fraîche mais ensoleillée ! Et que tous les enfants sont partis ravis de cette journée pour « affronter » leurs vacances scolaires !



↘ JOURNÉE DES PORMORTAIS Dimanche 28 avril

Peu de Pormortais s'impliquent et malgré une météo bien incertaine une vingtaine de bénévoles (toujours les mêmes) dont 3 enfants que nous félicitons pour leur fidélité et leur enthousiasme sont venus au rendez-vous. Merci aussi à Jean-Louis Mansois qui chaque année vient avec sa barque afin de nettoyer les bords de Seine car ce sont là que flottent le plus de déchets !

C'est avec plein d'énergie que nous avons récupéré beaucoup de débris de toute sorte (chaises plastiques, emballages, bidons, fûts, etc.) entre le cimetière et le barrage. Malheureusement la récolte fût encore très conséquente ! Et notre action a encore été bien justifiée !

Comme chaque année la matinée s'est terminée autour du pot de l'amitié, bien agrémenté par la charcuterie excellente du boucher et le bon pain de notre boulanger, tous à l'abri cette fois dans la Maison pour tous où nous avons pu nous réchauffer ; un moment de convivialité apprécié par tous.



↘ PORTES-OUVERTES CENTRALE HYDROWATT* Vendredi 24 mai

À la maison de Village pour commencer la journée « café chouquettes » dès 10h, puis à 10h30 présentation du Groupe UNIT[®] Hydrowatt par Monsieur Albanel, président du directoire, qui s'était déplacé de Lyon spécialement pour cette occasion et Monsieur Richard, chef de région Seine Normandie.

Une cinquantaine de personnes sont venues assister à la présentation, puis sont parties sur le site vers 11h pour le premier groupe et 14 h pour le second groupe (pour des raisons de sécurité).

Nous remercions vivement Monsieur Albanel et son collaborateur Monsieur Richard qui ont consacré toute leur journée pour cette journée portes ouvertes et ont répondu clairement à toutes les questions. Ils n'ont pas ménagé leur temps pour que chacun puisse comprendre le fonctionnement de la centrale ; tous les participants étaient enchantés de cette journée très intéressante et constructive... bien entendu sous le soleil !!!

* en savoir plus sur la centrale > pages 14-15

LE DRAPEAU DU GRAVIER**



Un second drapeau Normand a flotté au Gravier de Gargantua... Le premier s'était « envolé » le 14 juillet 2018 au bout d'une journée !

En 2019 nous avons décidé de faire mieux ! Après des dépenses (tout est financé et réalisé par l'ASSPM) et le travail de toute notre équipe de membres du bureau bénévoles, nous vous présentons le résultat du travail du vendredi 5 avril 2019, et ce qu'il en restait le lundi 8 avril !



Vaille que vaille, nous avons décidé de persister en plaçant un troisième drapeau le 21 juin en souhaitant que l'affichette apposée à côté sensibilise les voleurs :

*Ne me sciez plus !!
Ne me volez plus SVP !!
Respectez moi !*

Vous pénalisez une petite association de bénévoles qui donnent de leur temps et de leur argent pour entretenir et embellir le patrimoine de ce village. Merci.



■ Dominique Richard, chargé d'exploitation des centrales de Poses et de Port-Mort, explique le fonctionnement de l'unité de production dans le poste de commande.

BRÈVES

• **CABANE à LIVRES** sur la place du village
Suite aux déboires rencontrés avec le drapeau du Gravier, les membres du bureau ont voté à l'unanimité l'abandon de la réalisation d'une cabane à livres prévue sur la place du village.

• **ADCEC - CARRIERES de Notre-Dame-de-l'Isle**
Nous vous informons dès maintenant d'une enquête publique sur le PLU - C'est une opportunité pour faire connaître l'opposition aux carrières - une circulaire sera distribuée dans les boîtes à lettres pour mobiliser les habitants de Notre-Dame-de-l'Isle et des communes limitrophes pour les inciter à noter leur opposition aux carrières auprès du commissaire enquêteur. Il est important de les soutenir dans cette démarche.

• **POLLUTION** constatée sur la Seine le dimanche 24 mars : Il s'agissait du fait d'un particulier ayant déversé un bidon de vidange dans la Seine - pour information si vous constatez à nouveau ce type d'incident merci d'avertir au plus vite la mairie pour pouvoir agir.

• **NETTOYAGE VILLAGE SEPTEMBRE**
Nous n'envisageons pas d'action cette année.

** Mais au fait... deux ou trois léopards ?

Et pourquoi des léopards ? Sur le drapeau Normand figurent deux léopards jaunes sur fond rouge. Mais pourquoi des léopards ? Des léopards en Normandie, avouez que c'est plutôt cocasse.

Pour tenter de comprendre il faut remonter à quelques centaines d'années en arrière. Contrairement à la légende ce n'est pas Guillaume le Conquérant qui décide d'utiliser des léopards sur son blason. Ce sont ses descendants qui utilisèrent ces léopards, voire des lions... mais plutôt des léopards. À cette époque-là ce n'est pas très clair.

Pour faire simple, la tête de l'animal de face, c'est un léopard, de profil c'est un lion. Ces animaux évoquent évidemment la force, la bravoure et la noblesse si conforme à l'idéal médiéval. Ces léopards donc, proviennent du plus ancien blason connu des Plantagenets, au 12^{ème} siècle.

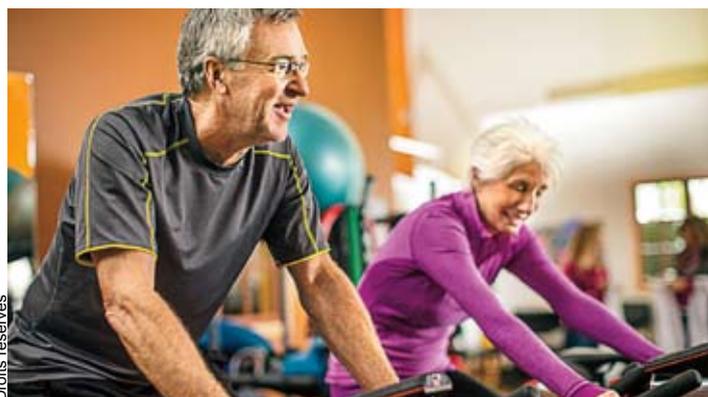
C'est Henri II Plantagenêt (1133-1189) qui a choisi le blason à deux léopards. Le fils d'Henri, Richard Cœur de Lion, ajoutera un 3^{ème} léopard : un en tant que roi d'Angleterre, un pour son titre de comte d'Anjou et le troisième en tant que Duc de Normandie. Au fil du temps, des guerres et des conquêtes les léopards, disparaissent puis réapparaissent.

Ce n'est qu'au 19^{ème} siècle que certains érudits normands le remettent au goût du jour : on ne conserve alors que deux léopards en opposition à nos cousins anglais qui ont gardé les trois.



[NDR] En héraldique le blason se lit ainsi : *de gueules à deux léopards d'or, armés et lampassés d'azur soit deux lions « passants » (allongés) avec la tête de face, de couleur or, aux griffes et langues bleues sur un fond rouge.*

BOUGEZ-VOUS SI VOUS VOULEZ FAIRE DE VIEUX OS !



Droits réservés

Toute activité physique modérée et régulière prolonge votre vitalité bien au delà de la soixantaine. Plus l'exercice est simple et coordonné plus il est bénéfique pour le maintien d'un organisme en bonne santé.

Bougez aussi pour rajeunir votre cerveau. Tous les jours !

Les dernières études médicales démontrent que sous l'effet répété d'un exercice physique, votre organisme fabrique et libère des protéines qui, en s'accumulant dans certaines zones du cerveau, vont agir directement sur la plasticité cérébrale et vous aider à développer votre capacité de réflexion et de concentration. Donc à vivre mieux et plus longtemps en excellente santé.

Trois séances de quarante cinq minutes chacune, dont dix minutes d'échauffement, suivies d'exercices d'aérobic (marche sur tapis roulant, course sur tapis, vélo d'intérieur, manège à rames) rajeunissent votre cerveau de dix ans !

Les centres de fitness proposent l'accès à toute la gamme d'appareils en salle sur lesquels vous livrer à cette activité sous le contrôle cardiaque et avec l'encadrement nécessaires. Vous pouvez le faire individuellement ou en groupe.

Pour les femmes, ramer en salle entretient le gainage abdominal et la musculature du dos. L'aviron, même en salle, constitue une protection efficace dans la prévention et la lutte contre le cancer du sein.

De manière générale, chez les plus de soixante ans, le renforcement de la masse musculaire permet de prévenir la dégénérescence cellulaire, consécutive à la sédentarité, et cette amélioration de la condition physique retentit sur l'état psychologique, facteur essentiel de retardement de l'apparition des maladies neuro-végétatives liées au vieillissement.

Sachez aussi que, sous prescription médicale et sous certaines conditions, l'assurance maladie peut prendre en charge vos dépenses (loi santé de 2016 sur le sport sur ordonnance).

■ G. QUÉMAR



Droits réservés



Périscolaire Remerciements

par Séverine Allamanche

L'ensemble du personnel périscolaire souhaite remercier les **généreux et attentionnés donateurs** d'objets divers qui permettent de réaliser des idées en cours ou d'imaginer de nouveaux projets.

Le cadre ci-dessus a ainsi été réalisé avec des bouchons de liège coupés en deux dans leur longueur par le personnel encadrant puis collés et peints sur un support en carton par les enfants en garderie.



La garderie, ça se passe aussi dehors surtout quand il fait beau !



Après un bon petit goûter à l'ombre, rien de tel qu'une séance de badminton improvisée sur le terrain de tennis au plus grand plaisir de tous les âges !



Sport à Port-Mort

Cours de Fitness pour adultes et ados dans une ambiance conviviale



**Cardio-training - Renforcement musculaire
Pilates - Stretching**

- Maison du village de Port-Mort -

**Gym adultes / ados : le mardi de 20h à 21h30 avec Maryline
Date de reprise : 3 septembre 2019**

**Gym séniors : le mardi de 10h à 11h avec Dominique
Date de reprise : 10 septembre 2019**

**2 séances découverte offertes et un cadeau à l'inscription
Renseignements : Pascale 06 10 04 24 49**



 **GAZOUILLIS 28** par *Guillemette Alquier*

Le Martinet noir

« L'homme naquit pour travailler, l'oiseau pour voler »
Rabelais ne croyait pas si bien dire pour parler du martinet. Jugez plutôt...

 **Morphologie** Ni Monsieur, ni Madame ne se font remarquer par leur plumage, il est globalement noir, comme la suie tout bonnement ! Grosse tête (il peut l'avoir, c'est un as du pilotage), longues ailes en forme de faux (45 cm d'envergure il faut bien ça !), queue effilée.



Quant au train d'atterrissage de ce véritable avion de chasse, il est... ridiculement petit ! Les pattes sont si courtes, qu'il rampe presque pour marcher. Remarquez, il s'en fiche, il ne se pose pratiquement jamais et décolle en s'appuyant sur ses ailes !

Droits réservés

 **Vol & comportement** Le martinet est exceptionnel : Il passe sa vie en l'air ! 7 000 heures sans escale ne lui posent aucun problème ! Ça fait quand même 10 mois sans se poser... ! Quant à la vitesse, 200 km/h ne lui fait pas peur, en vitesse de pointe quand même, n'exagérons rien ! Il peut voler jusqu'à 3 600 m d'altitude, j'en ai froid dans le dos, en tout cas pas lui ...

Et bien entendu, il a une longévité remarquable, un martinet bagué s'est fait reprendre 30 ans après, il avait dû parcourir 18 fois la distance Terre-Lune, soit 7 millions de kilomètres à tire d'aile ! Qui dit mieux ?

Le martinet arrive en avril chez nous et repart fin juillet pour l'Afrique où il ne mettra pas pied à terre, tout juste se posera-t-il sur une branche pour se reposer un peu (inadmissible !).

Il fait tout en vol, il dort, (que d'un œil pendant environ 40 minutes par jour et seulement quelques secondes à la fois), il se reproduit (quel acrobate !), fait sa toilette s'il vous plaît, vous crotte dessus aussi, mais là, à sa décharge - gag - il n'y a pas que lui...

Il peut fuir le mauvais temps en quittant une région avant l'arrivée de la pluie et volant contre le vent pour se retrouver à l'arrière de la zone de giboulée, soit parfois à quelques 500 km de son lieu de villégiature.



© F. Jiguet



Droits réservés

 **Alimentation** Le martinet noir se nourrit d'insectes et de microorganismes, pollens se trouvant dans l'air. Il les gobe en volant la « gueule ouverte ». Mais pas les guêpes, pas folle la guêpe ! S'il manque d'insectes, il peut changer de crèmerie et s'en aller à des kilomètres pour revenir ensuite.

 **Nidification** Le nid est construit dans une anfractuosit  de mur ou de falaise, à au moins 5 m de hauteur. Il faut avoir 3 ans minimum pour se conter fleurette. Monsieur retrouve Madame au printemps au même logis. Bien entendu, les matériaux de construction du nid, enfin plutôt de la paille qui sert de nid, sont collectés en vol : herbes sèches, feuilles, papillons pour la déco... et bouts de plastique hélas, pour coller à leur époque ! Madame pond 2 ou 3 œufs, Monsieur l'aide à couvrir, comme il l'aidera à nourrir les oisillons.

Pour ce faire, Papa, Maman chassent en vol inlassablement les insectes. Ils les emmagasinent au fond de leur gorge où ils les mettent en boule englués qu'ils sont dans la salive de l'oiseau. Lorsque cette « balle » atteint 1 ou 2 g, les parents reviennent au nid et en nourrissent leurs bébés. C'est ce qu'on appelle les enfants de la balle ? Les parents travaillent ainsi 18 heures par jour pour 30 à 40 balles ! Par mauvais temps, les parents partent chasser plus loin, parfois plusieurs jours. Les oisillons vivent alors sur leurs réserves de graisse et entrent en léthargie. Un nouveau-né peut ainsi survivre au moins 48 h, un oisillon prêt à voler plusieurs jours. Au moment de l'envol, à 42 jours, les oisillons doivent perdre leur graisse, ou ce qui leur en reste. Les jeunes, une fois envolés se débrouilleront tout seuls pour se nourrir et entamer leur migration. Ils ne se poseront plus pendant deux ans.

 **Chant** Il ne chante pas, il ne peut pas tout avoir, mais émet une espèce de cri strident.

Cet oiseau aime la vie en groupe et les poursuites aériennes pleines de cris et d'acrobaties. Vous pouvez observer le ballet de cet oiseau hors du commun, surtout le soir, avant la tombée de la nuit.

■ G.A.



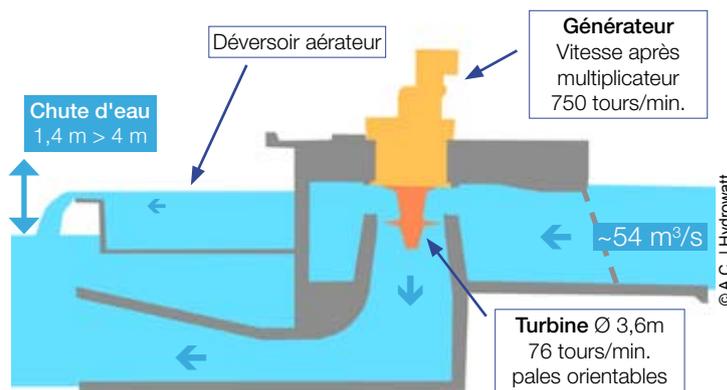
La société UNIT^e Hydrowatt fondée à Lyon en 1985 par Hugues Albanel a installé et exploite deux centrales hydroélectriques sur la Seine, à Port-Mort et à Poses. L'unité de Port-Mort est opérationnelle depuis novembre 1988. Le site est une concession d'État de quarante ans qui fera l'objet d'une mise en concurrence à échéance.

Les quatre unités génératrices d'une capacité totale annuelle de production de **30 à 35 MW** (consommation d'environ 1 000 foyers) sont constituées de 3 niveaux :

- la turbine aux pales orientables de 3,60 mètres de diamètre dont la vitesse nominale est de 76 tours/minute,
- le multiplicateur qui permet d'obtenir une vitesse de 750 tours/minutes en tête d'unité,
- le générateur.

La puissance électrique en sortie de générateur est suivie en permanence et lorsque celle-ci atteint les 20 KW nécessaires pour être en phase avec le réseau EDF, la centrale injecte dans celui-ci l'énergie produite via trois transformateurs.

Elles sont chacune abritées dans des caissons isolés phoniquement et font l'objet d'un contrôle annuel par la DREAL. Ces unités de 52 tonnes font l'objet d'un démontage pour entretien à raison d'une unité par an : l'opération de maintenance s'étale sur une période de 4 mois et demi et coûte à l'entreprise environ 100 000 €.

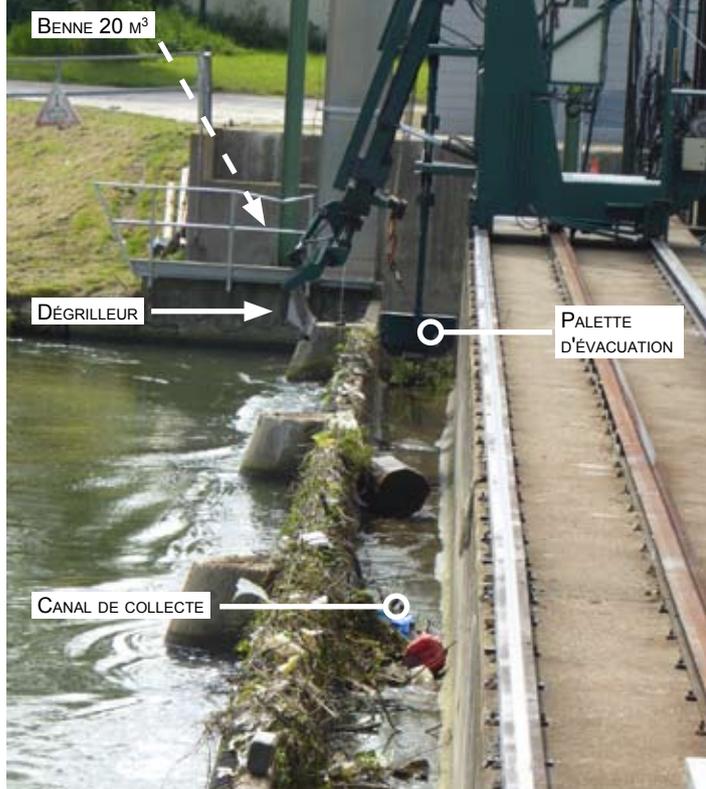


• Le **débit moyen** dans le chenal est d'environ **54 m³/s** pour une **chute d'eau** variant de **1,4 à 4 mètres** selon les saisons et conditions climatiques.

• La centrale doit donc s'accommoder des caprices du fleuve pour **garantir l'étiage** (débit minimum) de celui-ci et ainsi assurer la continuité du trafic fluvial en toutes circonstances et peut voir sa production s'arrêter à tout moment.

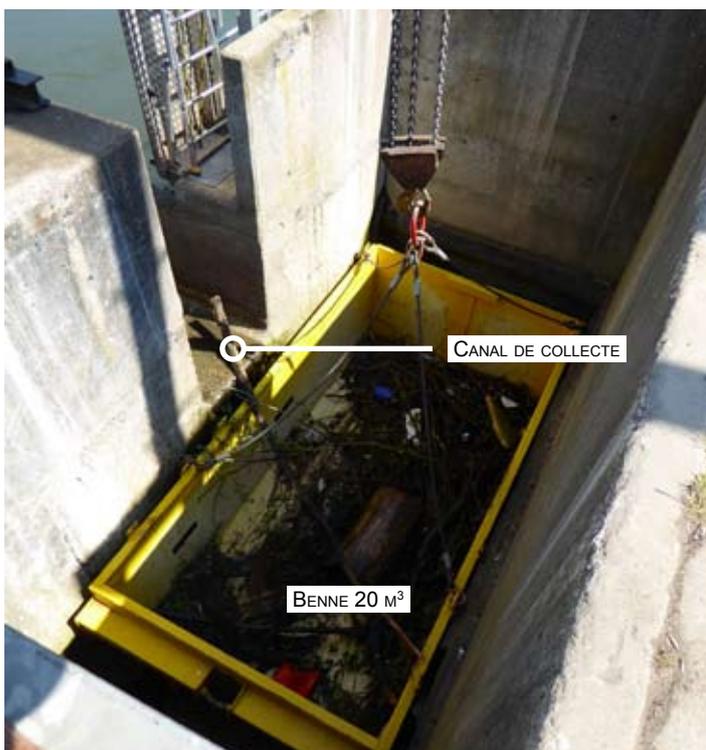


40m³ de DÉCHETS hebdomadaires



■ Le **dégrilleur** piloté informatiquement dispose d'un bras monté sur un chariot sur rail se déplaçant parallèlement à l'entrée d'eau. Le bras doté de verins hydrauliques plonge dans l'eau puis rabat la pelle contre les grilles avant de remonter les débris accumulés dans le canal de collecte. Une palette montée sur le même chariot permet d'évacuer le contenu du canal dans une benne située à l'extrémité de celui-ci. Les embâcles plus importants accumulés dans le chenal (troncs d'arbres, carcasses de voitures - *et oui, 25 en trente ans !*) sont traités « manuellement ».

C'est ainsi qu'une centaine de bennes par ans est évacuée soit environ 2 000 m³ à un rythme de **40 m³ par semaine** ! Les chargements sont évacués pour recyclage - le coût de celui-ci étant à la charge de l'entreprise - via une portion du chemin de halage, dont Hydrowatt assure l'entretien, et la rue du château.



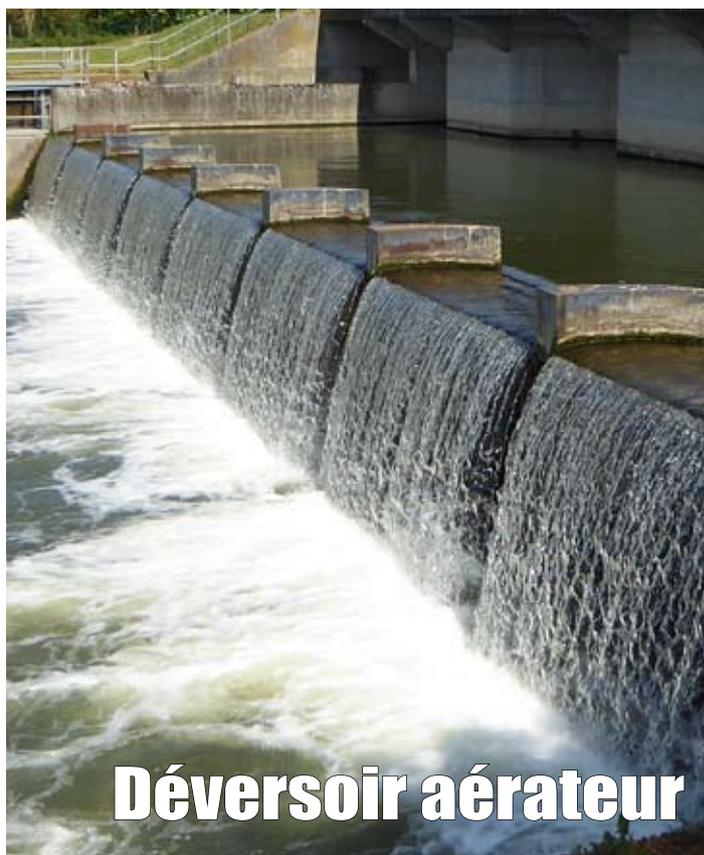
Souci d'ÉCOLOGIE



Passe à poissons

■ Située sur la rive droite, son fil d'eau est régulé par plusieurs vannes permettant d'assurer une profondeur et un débit optimum pour permettre aux poissons de remonter à contre-courant. Il est important de noter que les pales des turbines sont conçues pour permettre au mieux le passage des poissons.

La cascade du déversoir n'est pas qu'esthétique et sa présence n'a d'autre but que d'aérer et donc oxygéner le fleuve en aval. Son alimentation est assurée par un canal dont l'entrée régulée par une vanne est située sur la rive gauche.



Déversoir aérateur



Lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes

■ ALAIN CLERFEUILLE | TEXTE & PHOTOS

Si vous constatez la présence d'une structure arrondie de la taille d'une orange telle que ci-contre accrochée en hauteur dans un appenti, bûcher, cabanon au autre endroit paisible, c'est que vous avez des invités peu recommandables.

Ou plutôt, une invitée : à ce stade de développement de la colonie, seule la reine est « active » et le risque est donc limité.

Même si c'est le cas, **abstenez vous de toute tentative d'intervention par vous même :**

- le risque de pique existe, surtout dans le cas d'une sous-estimation de la population du nid : dans le cas présenté, seules 7 à 8 larves étaient présentes, mais un nid primaire de la taille d'un pamplemousse peut potentiellement abriter plus d'une centaine d'ouvrières et donc présenter un vrai danger.
- les tentatives d'éradication sauvage à l'aide de jet d'eau, pétard, carabine ou autre aspersion de mousse sont suicidaires et inutiles dans le sens où, dans la grande majorité des cas la reine fondatrice disparaîtra dans la nature pour refonder une nouvelle colonie, et les éventuelles ouvrières déclencheront inmanquablement une contre-attaque redoutable.



■ Après avoir attendu le retour de la reine au bercail (à ce stade de la colonie, la reine revient environ toutes les demi-heures pour alimenter les larves), l'intervenant a coiffé le nid d'un bocal et décroché le nid en glissant un morceau de carton rigide entre le toit et l'ouverture du bocal.

■ La reine prisonnière s'acharnera ensuite à réduire le nid en miettes puis à détruire les larves.



↳ Démarche à suivre

Vous pouvez contacter la plateforme départementale pour signaler le nid et obtenir plus d'informations mais ce n'est pas elle qui déclenchera une intervention. Il vous faudra choisir une entreprise certifiée dans la liste disponible sur le site Internet de la plateforme. Notez que cette liste n'est volontairement pas triée ni par commune ni par nom afin de garantir la libre concurrence.

☎ 02 77 64 54 27

www.frelonasiatique27.fr rubrique *Intervenants*

• L'intervention d'un professionnel agréé par la Préfecture offre plusieurs avantages :

•• **l'assurance d'une opération dans les règles de l'art** avec aspersion de poudre de pyrèthre naturel en dose réglementaire ou par décrochage mécanique. Le point d'accroche du nid doit être ensuite soigneusement nettoyé à l'aide d'un détergent odoriférant afin de couvrir les phéromones résiduelles et éviter d'attirer une reine en quête de résidence.

•• **une prise en charge à hauteur de 30%** (dans la limite de 100 €) du coût de destruction par le Département. Cette participation est prise en compte immédiatement pour le particulier et l'intervenant vous remettra une facture participation déduite ainsi qu'une attestation de destruction précisant le lieu, la nature du nid et les conditions d'intervention. Pour exemple, la destruction du nid primaire à hauteur d'homme en exemple, tarifée à 75 €, n'a finalement coûté que 52,50 €.

•• l'attestation de destruction permet de faire une **veille sanitaire départementale**. Ainsi sur les 206 nids primaires signalés à la plateforme depuis début mars, 82 ont fait l'objet de destructions par des entreprises conventionnées.

Chiens dits « dangereux »

Rappel de la législation

La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dits « dangereux » de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Les deux catégories de chiens dits « dangereux » sont :

➤ les « chiens d'attaque », classés en **première catégorie**, n'appartiennent pas à une race mais sont assimilables par leurs morphologies aux races Staffordshire terrier (Pitbulls), Mastiff (Boerbulls) et Tosa. Ils ne sont pas inscrits au Livre des Origines Français (LOF).

➤ les « chiens de garde ou de défense », classés en **deuxième catégorie**, sont des chiens de races American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa et des chiens assimilables par leur morphologie aux chiens de race Rottweiller.

À savoir : le chien de race Staffordshire bull terrier (bully) ne fait pas partie des chiens dit dangereux.

Par ailleurs, vous risquez jusqu'à 3 mois de prison et 3 750 € d'amende et l'interdiction de détenir un animal (définitivement ou temporairement). Enfin, le fait d'être titulaire d'un permis et de ne pas le présenter lors de contrôle est passible d'une amende d'un montant maximal de 450 €.

Interdiction de détention Les chiens de ces catégories ne doivent pas être détenus par les personnes suivantes :

- Mineur,
- Majeur sous tutelle (sauf autorisation du juge),
- Personne condamnée pour crime ou délit et inscrite au bulletin n°2,
- Personne à laquelle le maire a déjà retiré la garde d'un chien parce qu'il présentait un danger pour elle.

La détention par une personne non autorisée est passible de 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende.

Formation Vous devez suivre une formation permettant d'attester que vous êtes apte à détenir un chien de la catégorie concernée. La formation se déroule sur une journée. Elle porte sur l'éducation, le comportement des chiens et la prévention des accidents. Elle propose des démonstrations et des mises en situation. Les frais de formation sont à votre charge.

Vous trouverez une liste de formateurs agréés en contactant votre mairie ou préfecture.

Évaluation comportementale Entre l'âge de 8 mois et 1 an, votre chien doit faire l'objet d'une évaluation comportementale réalisée par un vétérinaire agréé. L'évaluation sert à apprécier le niveau de dangerosité de votre chien. Les conclusions du vétérinaire sont communiquées au maire de votre commune. Les frais d'évaluation sont à votre charge. L'évaluation doit être renouvelée dans des délais qui diffèrent selon le niveau de dangerosité de votre chien. Si l'évaluation comportementale n'est pas réalisée vous êtes passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €.

Classement du chien	Évaluation	Renouvellement
Niveau 1	Pas de risque particulier	Non
Niveau 2	Risque de dangerosité faible pour certaines personnes ou dans certaines situations	Tous les 3 ans
Niveau 3	Dangerosité critique pour certaines personnes ou dans certaines situations	Tous les 2 ans
Niveau 4	Dangerosité élevée pour certaines personnes ou dans certaines situations	Tous les ans

Responsabilité civile Vous devez avoir une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés aux tiers par votre animal. L'attestation à jour doit être déposée en mairie. Le défaut d'assurance est passible d'une amende d'un montant maximal de 450 €.

L'accès aux transports en commun, les locaux publics et la voie publique est autorisé si votre chien est tenu en laisse et a une muselière.

■ CHRISTIAN LORDI | MAIRE



Vous possédez ou envisagez d'acquérir un chien classé dans l'une de ces deux catégories, vous avez des obligations :

- Identification par tatouage ou puce électronique,
- Stérilisation (1^{ère} catégorie),
- Permis de détention,
- Formation,
- Évaluation comportementale,
- Assurance responsabilité civile.

Permis de détention La délivrance de ce permis par le maire de votre commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatif d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1^{ère} catégorie), d'attestation d'aptitude en suivant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents et d'évaluation comportementale. Les références du permis de détention doivent être reportées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par le vétérinaire. La nature de votre demande diffère selon que votre chien a plus ou moins 8 mois.

L'absence de permis est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €. Le maire peut vous mettre en demeure de régulariser la situation dans un délai d'un mois.

À défaut de régularisation, votre chien peut être placé en fourrière et euthanasié ou confisqué. Les frais de capture, de transport, de garde et d'euthanasie sont à votre charge.



CONSEIL du 15.05.2019

N° 2019.4 | Mairie 20h30

Présents 10/13

Christian LORDI - maire,
Christian CHOMIENNE, François LABIGNE,
Pascale LACHINE, François LEHALLEUR,
Jean-Louis MANSOIS, Edmond MATIAS-CAETANO,
Gérard MOREAU, Philippe PLÉ

Absent(s) pouvoir >

Gilles AULOY > G. MOREAU,
Évelyne LUCET > C. LORDI,
Maryse MATIAS-CAETANO > E. MATIAS-CAETANO

4.1. Désignation du secrétaire de séance Gérard MOREAU.

4.2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2019

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

4.3. Convention chemins avec CPN

M. Breton et Mme Alquier, président et vice-présidente de l'association Connaître et Protéger la nature (CPN), ont présenté au Conseil Municipal leur projet « parcours des plantes sauvages du bord des chemins au fil des saisons ». Pour mettre en place ce projet, ils ont besoin de l'accord de la commune et de signer une convention avec celle-ci pour fixer les modalités de mise en place de ce parcours.

À l'unanimité, les conseillers municipaux sont favorables à ce projet et donnent leur accord pour que le Maire, ou l'un de ses adjoints, signe la convention suivante :

Convention de gestion d'un parcours de découverte des plantes sauvages du bord des chemins.

Entre les soussignés

Commune de PORT-MORT, représentée par son maire M. Christian Lordi, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2019, d'une part,
et

Association Connaître et Protéger la Nature « La Catignolle », association de loi 1901 dont le siège social est situé à la mairie de Port-Mort, 87 Grande Rue, et représentée par son président Jean-Louis BRETON, dûment mandaté par le conseil d'administration, d'autre part,

Il a préalablement été exposé ce qui suit :

L'association a le projet de créer un itinéraire de découverte des plantes sauvages du bord des chemins. Celui-ci sera constitué de portions de chemins communaux sur lesquelles seront implantés des panneaux décrivant les plantes sauvages présentes sur les bords des dits chemins.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de mise en place du projet et des interventions ultérieures liées à celui-ci.

Article 2 : Engagements réciproques

La commune autorise l'association à mettre

en œuvre ce projet et s'engage à laisser celle-ci gérer les portions de chemin repérés par l'association et validés par la commune. Les endroits désignés seront portés sur un plan qui sera annexé à la présente convention.

L'association s'engage à fabriquer et mettre en place les panneaux d'information nécessaires au projet, et à les remplacer si besoin. Elle s'engage à entretenir les bords des dites portions de chemin.

Article 3 : Création d'un groupe de pilotage

Un groupe de pilotage du projet sera créé. Outre des membres de l'association, il pourra comprendre des élus, des membres du personnel communal, des propriétaires riverains des tronçons de chemin concernés et des Pormortais volontaires.

Article 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, renouvelables, à compter de sa date de signature.

Article 5 : Résiliation - Révision

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une quelconque des dispositions de cette convention, celle-ci pourra être résiliée.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.

Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

De plus, M. PLÉ Philippe s'est proposé pour faire partie du comité de pilotage de ce projet en tant que représentant de la commune.

4.4. Délibération recomposition des conseils communautaires

M. Lordi explique au Conseil Municipal que l'accord local permet à chaque commune de conserver un délégué et d'être représentée lors des conseils communautaires, ce qui ne sera plus le cas pour les petites communes s'il est décidé d'opter pour les dispositions de droit commun.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'opter pour le principe d'un accord local et d'attendre la rédaction de cet accord pour se prononcer définitivement.

4.5. Modification du tableau des effectifs

Deux de nos salariés peuvent bénéficier d'un avancement de grade. La commission

administrative paritaire s'est prononcée favorablement le 25 avril 2019.

Il faut donc modifier le tableau des effectifs, pour pouvoir prendre les arrêtés correspondants, en supprimant deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet et en ouvrant deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'avancement de grade des salariés et pour la modification du tableau des effectifs.

4.6. Renouvellement convention adhésion au service missions temporaires

La commune avait signé une convention temporaire avec le centre de gestion afin de pallier les besoins de remplacements en cas d'arrêt maladie. Cette convention se termine et la commune a la possibilité d'en signer une nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le Maire, ou un de ses adjoints, signe cette convention.

4.7. Convention travaux rue Hagerite et rue Pointe Mulle avec SVVS

Afin de lutter contre les inondations et les problèmes d'eaux pluviales chez les riverains des rues Hagerite et Pointe Mulle, il a été décidé de réaliser des travaux qui ont été acceptés par le Syndicat de Voirie pour un montant de 25 590 € HT, avec un reste à charge pour la commune de 50 % du HT soit 12 795 € (y compris traitement HAP et amiante). Il faut maintenant autoriser le maire à signer cette convention avec SVVS (Syndicat de Voirie Vexin Seine).

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec le syndicat de voirie

4.8. Modification du règlement de la Maison de Village

Actuellement la commune loue cette salle soit le samedi, le dimanche ou les 2 jours. En réalité, il y a souvent débordement d'un jour sur l'autre, ce qui rend impossible deux locations sur le même week-end.

Il est proposé au conseil de débattre sur l'éventualité de ne louer que pour des week-ends complets avec un réajustement des tarifs comme suit :



■ Nouveau tableau des effectifs

Poste	Heures	Avant modifications	Après modifications
Attaché	35/35 ^e	1	0
Adjoint administratif territorial	35/35 ^e	1	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^e	5	3
Adjoint technique territorial	6,15/35 ^e	0	0
Adjoint technique territorial	20/35 ^e	0	1
Adjoint d'animation territorial	20/35 ^e	1	1
Adjoint administratif territorial	28/35 ^e	1	1
Informaticien développeur	17,5/35 ^e	0	0
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^e	0	2
TOTAL		9	9



Achats groupés

Le principe ayant été adopté par une quinzaine de foyers pormortais lors des deux dernières livraisons, nous poursuivons l'expérience et vous rappelons le calendrier retenu :

Commande <i>au plus tard</i>	Livraison
1 ^{er} septembre	6 septembre
1 ^{er} décembre	6 décembre

↘ La quantité minimum commandée devra être de 300 litres par adresse de livraison, en fioul ordinaire ou de qualité supérieure (à préciser à la commande).

↘ Le prix facturé sera celui obtenu le jour de la passation de la commande.

↘ Les livraisons seront effectuées le premier vendredi du mois suivant la date de commande et payables directement au livreur.

Passer votre commande auprès de Gérard Moreau :

↘ par téléphone au 06 79 58 15 78 (tél. ou sms)

↘ par courriel à l'adresse gmoreau@port-mort.com en spécifiant les informations de votre commande :

• nom • adresse • numéro de téléphone • quantité • qualité.

↘ Chacun sera informé le jour de la commande du tarif exact obtenu.

■ GÉRARD MOREAU | CONSEILLER MUNICIPAL

Pormortais :	1 week-end	220 € (sans chauffage) 400 € (avec chauffage)
Hors commune :	1 week-end	300 € (sans chauffage) 460 € (avec chauffage)
1 jour sauf samedi ou dimanche :		150 € (sans chauffage) 230 € (avec chauffage)

Il est proposé aussi que tous les documents demandés soient au nom et à l'adresse de la personne louant la salle.

Tous les conseillers municipaux votent « pour » cette modification.

4.9. Autorisation appel d'offres repas restaurant scolaire

Les marchés concernant les repas du restaurant scolaire arrivent à expiration au mois de juillet, il faut donc relancer un nouvel appel d'offres pour le choix du prestataire. Le Conseil Municipal doit donc donner son autorisation pour que le maire ou l'un de ses adjoints signe tous les documents nécessaires pour l'élaboration de ces marchés.

À l'unanimité, le Conseil Municipal en donne son accord.

4.10. Remboursement assurance régies

Pour des raisons de sécurité, la régisseuse principale de la commune doit s'assurer pour les fonds de la commune. Afin de la dégrever des frais occasionnés, il est possible, avec accord du Conseil Municipal, de lui rembourser les frais engagés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à lui rembourser les frais d'assurance engagés chaque année.

4.11. Autorisation d'ester en justice au tribunal administratif

La commune faisant l'objet d'un recours par un salarié auprès du tribunal administratif, il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le maire à défendre en justice la commune auprès de ce tribunal.

Le Conseil Municipal donne son autorisation, à l'unanimité, au Maire ou l'un de ses adjoints, pour signer tous les documents nécessaires et d'ester en justice auprès du tribunal administratif.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

MULCHING!

La technique du « mulching » consiste à tondre sa pelouse très finement, de manière à ne pas avoir à la ramasser. L'herbe ainsi coupée retombe aussitôt sur le sol.

Cette technique offre de nombreux avantages pratiques et écologiques :



- Elle contribue à la réduction de la production de déchets verts, déposés en déchèterie.
- Elle préserve l'humidité au sol, pour un entretien plus optimal de la pelouse.

Fini les bacs de récupération, le stockage et transport des déchets verts ! À titre d'exemple, les terrains de golf sont chaque jour tondu selon la technique du mulching. Les robots tondeurs tondent directement selon cette technique.

Pour obtenir de bons résultats, il est nécessaire de tondre régulièrement sa pelouse (au moins chaque semaine), **et de tondre peu** (couper au maximum 1/3 de la hauteur de la pousse).

Techniquement, cette coupe est réalisée grâce à 2 lames profilées superposées dans un carter dépourvu d'évacuation et est disponible sous trois formes **dont l'achat est soutenu par le SyGOM :**

- Tondeuse exclusivement mulching
- Robot tondeur
- ↘ 20% du prix TTC à hauteur de 200 € maximum
- Kit : 2 lames + obturateur (spécifique à votre tondeuse)
- ↘ 50% du prix TTC

Infos, règlement & formulaire de remboursement disponibles sur <http://sygom.fr/soutien-du-sygom-au-mulching>

ADOPTEZ LE MULCHING!

- ✓ Un gazon naturellement enrichi
- ✓ Une pelouse plus belle et plus saine
- ✓ un gain de temps
- ✓ Pas d'herbe à ramasser
- ✓ Pas besoin d'aller à la déchèterie !

-50% sur l'achat d'un kit mulching

-200€ sur l'achat d'un robot tondeuse ou d'une tondeuse uniquement mulching

LE SYGOM VOUS SOUTIEN POUR L'ACHAT DE VOTRE EQUIPEMENT

sygom pour notre environnement

'SOUS CONDITIONS : Infos, règlement et formulaire de remboursement sur : www.sygom.fr



CONSEIL du 27.03.2019

N°. 2019.3 | Mairie 21h00

Présents 10/13

Christian LORDI - maire,
Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE,
François LABIGNE, Pascale LACHINE,
Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS,
Edmond MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU,
Philippe PLÉ

M^{me} TARPENT, trésorière, était présente pour le budget.

Absent(s) pouvoir >

François LEHALLEUR > G. AULOY,
Michaël LESUEUR > C. CHOMIENNE,
Maryse MATIAS-CAETANO > E. MATIAS-CAETANO

3.1. Désignation du secrétaire de séance

M. Edmond Matias-Caetano.

3.2. Compte administratif 2018 - Budget principal

M^{me} Tarpent, trésorière, donne lecture du compte administratif 2018 qui se présente comme ci-contre.

3.3. Approbation du compte administratif 2018 - Budget principal

M. Lordi a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Labigne, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3.4. Approbation du compte de gestion 2018 - Budget principal

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité.

3.5. Affectation des résultats budget principal

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 167 484,27 € et à la section investissement un excédent de 139 406,86 € auquel on déduit le solde des restes à réaliser d'un montant de 900 €.

L'affectation des résultats s'effectue comme suit :

• INVESTISSEMENT	
Recettes [001]	139 406,86 €
• FONCTIONNEMENT	
Recettes [002]	167 484,27 €

3.6. Contributions directes - Vote des taux d'imposition 2019

M. Lordi propose de maintenir les taux de l'an dernier soit :

• Taxe d'Habitation	9,79 %
• Taxe Foncier Bâti	19,02 %
• Taxe Foncier Non Bâti	41,79 %

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3.7. Budget primitif 2019 - Budget principal

Voir page 21.

Compte administratif 2018 Section de FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		703 987,68 €
011	Charges à caractère général	155 884,55 €
012	Charges de personnel	260 873,65 €
042	Opérations d'ordre entre section	61 630,14 €
65	Autres charges de gestion courante	218 676,09 €
66	Charges financières	5 948,74 €
67	Charges exceptionnelles	974,51 €

RECETTES		722 861,38 €
013	Atténuation de charges	11 704,06 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 050,68 €
70	Produits des services	26 885,13 €
73	Impôts et taxes	483 809,00 €
74	Dotations et participations	124 338,26 €
75	Autres produits de gestion courante	24 071,31 €
76	Produits financiers	2,94 €
77	Produit exceptionnel	50 000,00 €

Compte administratif 2018 Section d'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		115 688,81 €
040	Opérations d'ordre entre section	2 050,68 €
041	Opérations patrimoniales	685,82 €
16	Remboursement d'emprunts	26 874,38 €
204	Subventions d'équipement versées	38 166,69 €
21	Immobilisations corporelles	47 911,24 €

RECETTES		318 089,88 €
040	Opérations d'ordre entre section	61 630,14 €
041	Opération patrimoniale	685,82 €
10	Dotations fonds divers - Réserves	85 773,92 €
16	Emprunts	170 000,00 €

3.8. Vote des subventions 2019

• Association des loisirs	1 400 €
• Club CPN	450 €
• Comité des fêtes	1 600 €
• La Prévention Routière	80 €
• Société de chasse	300 €
• Association de sauvegarde	300 €
• Centre de formation des apprentis (deux jeunes de Port-Mort sont concernés)	130 €
• Association Port-Mort en scène	2 000 €
• Comice agricole	500 €
Soit un total de	6 760 €

Tous les conseillers municipaux ont voté pour.

3.9. Budget annexe site de Châteauneuf - Compte administratif 2018

M^{me} Tarpent donne lecture du compte administratif 2018 et précise qu'il laisse apparaître un résultat d'exercice de 15,61 €.

3.10. Approbation du compte administratif 2018 - Budget annexe site de Châteauneuf

M. Lordi a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Labigne, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3.11. Approbation du compte de gestion

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité.

3.12. Affectation des résultats - Budget annexe site de Châteauneuf

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont à reporter au budget primitif 2019.

• FONCTIONNEMENT [002] recette	4 559,60 €
• INVESTISSEMENT [001] recette	1 220,77 €

Budget primitif 2019 Section de FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		835 787,27 €
011	Charges à caractère général	145 650,00 €
012	Charges de personnel	259 756,32 €
023	Virement à la section d'investissement	152 094,66 €
042	Opérations d'ordre entre section	11 209,00 €
65	Autres charges de gestion courante	239 954,00 €
66	Charges financières	6 365,00 €
67	Charges exceptionnelles	20 758,29 €

RECETTES		835 787,27 €
002	Excédent antérieur reporté	167 484,27 €
013	Atténuation de charges	1 000,00 €
70	Produits des services	29 400,00 €
73	Impôts et taxes	491 786,00 €
74	Dotations et participations	126 117,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €

Budget primitif 2019 Section d'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		366 130,39 €
041	Opérations patrimoniales	1 624,87 €
16	Remboursement d'emprunts	39 960,52 €
	Programmes d'investissement (voir détails page 22)	324 545,00 €

RECETTES		214 035,73 €
001	Solde d'investissement reporté	139 406,86 €
040	Opérations d'ordre entre section	11 209,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 624,87 €
10	Dotations fonds divers	13 195,00 €
13	Subventions	36 300,00 €
21	Immobilisations corporelles	12 300,00 €

3.13. Budget primitif 2019 - Budget Annexe site de Châteauneuf

Il est proposé le budget suivant :

INVESTISSEMENT

• DÉPENSES	5 559,60 €
[21318] Autres bâtiments communaux	5 559,60 €
• RECETTES	5 559,60 €
[001] Solde exécution reporté	1 220,77 €
[021] Virement < Fonctionnement	4 338,83 €

FONCTIONNEMENT

• DÉPENSES	4 559,60 €
[61521] Entretien terrain	220,77 €
[023] Virement > Investissement	4 338,83 €
• RECETTES	4 559,60 €
[002] Excédent antérieur reporté	4 559,60 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

3.14. Demande de subventions département pour le carrefour Grande Rue

Le département peut financer ces travaux à hauteur de 35 % pour un montant des travaux plafonné à 30 500 € HT, soit la somme de 10 675 €, ces dépenses ont été prévues au budget primitif 2019 il faut donc faire une demande de subvention auprès du département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou un de ses adjoints à déposer cette demande de subvention et à signer tout document afférent à ces travaux.

3.15. Demande de subventions département pour l'aménagement de la sente

Suite à la réunion du département, il s'avère que celui-ci propose un financement pour l'aménagement de la sente à hauteur de 35 %, pour un montant des travaux plafonné à 30 500 € HT, soit la somme de 10 675 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou un de ses adjoints à déposer cette demande de subvention et à signer tout document afférent à ces travaux.

3.16. Demande de subventions département pour l'arrêt de car Grande Rue

Pour pouvoir prétendre à une subvention du département pour l'arrêt de car, il faut également faire les bordures des trottoirs ce qui n'est pas prévu au budget pour cette année. Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'abandonner cette demande de subvention.

3.17. Vente du tracteur

Suite à l'achat du nouveau tracteur, Christian Lordi propose de vendre l'ancien pour la somme de 1 000 €.

Le Conseil Municipal accepte et donne son autorisation pour que le Maire, ou l'un de ses adjoints, signe tous les documents nécessaires à cette vente.

3.18. Vente véhicule

La commission des finances a décidé de vendre un des véhicules de la commune qui ne sera plus utile suite à l'achat du tracteur. Ce véhicule est côté 11 300 € et le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le Maire ou l'un de ses adjoints trouve un acheteur et signe tous les documents afférents à cette vente.

3.19. Renouvellement ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie de la commune se termine en avril 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler cette ligne et charge le Maire, ou un de ses adjoints, de signer les documents nécessaires à son renouvellement pour un montant de 55 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 55.



●●● Budget primitif 2019 - Budget principal

Détail des programmes d'INVESTISSEMENTS 2019		DÉPENSES	RECETTES
TOTAL		323 645,00 €	36 300,00 €

PROGRAMME 39 TRAVAUX ÉCOLE			
2313	Assainissement	14 150,00 €	
Total	PROGRAMME 39	14 150,00 €	0,00 €

PROGRAMME 45 AMÉNAGEMENT VOIRIE SÉCURITÉ ET EAUX PLUVIALES			
1323	Subvention		8 950,00 €
2152	Aménagement mare	37 000,00 €	
2152	Aménagement côte d'Annebault	16 700,00 €	
2152	Arrêt de car	2 000,00 €	
Total	PROGRAMME 45	55 700,00 €	8 950,00 €

PROGRAMME 46 AMÉNAGEMENT VOIRIE SURÉLEVÉ			
1323	Subvention surélevé		10 675,00 €
2152	Aménagement carrefour	96 308,00 €	
2152	Trottoir RD313 devant école	9 145,00 €	
Total	PROGRAMME 46	105 453,00 €	10 675,00 €

PROGRAMME 47 AMÉNAGEMENT SENTE LIAISON DOUCE			
1348	Subvention sente piétonne SNA		6 000,00 €
2152	Sente piétonne	74 400,00 €	
1323	Subvention sente Département		10 675,00 €
2041582	Éclairage public sente	15 000,00 €	
Total	PROGRAMME 47	89 400,00 €	16 675,00 €

PROGRAMME 998 TRAVAUX BÂTIMENTS			
2181	Serrures électroniques	2 000,00 €	
2313	Aménagement WC bibliothèque	4 000,00 €	
Total	PROGRAMME 998	6 000,00 €	0,00 €

PROGRAMME 999 ACHAT MATÉRIEL ET OUTILLAGE MOBILIER			
21571	Tracteur tondeuse	17 372,00 €	
2152	Barrière école	0,00 €	
2152	Jardinières	5 570,00 €	
21531	Bouches à incendie (x 13)	30 000,00 €	
Total	PROGRAMME 999	52 942,00 €	0,00 €



CONSEIL du 13.03.2019

N° 2019.2 | Mairie 20h30

Présents 11/13

Christian LORDI - maire,
Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE,
François LABIGNE, Pascale LACHINE,
Michaël LESUEUR, Évelyne LUCET,
Jean-Louis MANSOIS, Edmond MATIAS-CAETANO,
Gérard MOREAU, Philippe PLÉ

Absent(s) pouvoir >

François LEHALLEUR > G. AULOY,
Maryse MATIAS-CAETANO

2.1. Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Louis MANSOIS.

2.2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 février 2019

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

2.3. Travaux SIEGE pour sente piétonne

Christian LORDI rappelle au Conseil Municipal que pour l'éclairage public de la sente, le montant s'élève à 30 000 €. Il s'agit d'un éclairage autonome fonctionnant grâce aux panneaux solaires. Le montant à la charge de la commune est de 15 000 € hors taxe, la TVA étant prise en charge par le SIEGE.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention avec le SIEGE en prenant la délibération suivante :

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 15 000 €
- En section de fonctionnement : 0 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux

NOUVEAU



Auger - Limousines

- Navette aéroports & gares
Transport professionnel / privé
en berline haut de gamme
- TownCar 9 m avec chauffeur
pour événements exceptionnels

06 34 14 38 27

www.auger-limousines.com | auger-limousines@orange.fr

50, Grande rue 27940 PORT-MORT | JOLY-MOUSINE SAS | RCS Évreux 820 097 046 | VTC n° 2015/76/27



réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci- dessus.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise:

Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
L'inscription de la somme au Budget de l'exercice, au compte 20415.

2.4. Adhésion à la société écologique du canton des Andelys et de ses environs

La commune est adhérente à cette société qui intervient dans l'école et auprès des associations de Port-Mort et peut également aider la commune à aménager le bassin. Le prix de l'adhésion est de 40 €, le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler cette adhésion. Tous les conseillers votent « pour » sauf M. AULOY Gilles qui vote « contre ».

2.5. Soutien aux commerces de proximité

Le Conseil Départemental a décidé de renouveler l'aide sur le foncier bâti pour les commerces de proximité. Sont concernés à Port-Mort la boulangerie et le café.

Cette subvention est de 50 % de la taxe foncière dans la limite de 1000 € par commerce.

Cette année, il est demandé à la commune de participer à hauteur de 15 % de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les commerces de détail de moins de 400 m².

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité et décide d'adopter la délibération suivante :

Visas :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 à L.2121-34

- Vu la délibération du Conseil départemental du 10 décembre 2018 relative au soutien aux commerces de proximité,

Exposé des motifs :

La vitalité de notre centre-ville constitue un facteur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants.

Or, les commerces de proximité connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui.

Aujourd'hui, 4 commerces de proximité sont installés sur notre commune. Or, ces commerces de proximité sont essentiels à la vie de notre commune.

Notre conseil municipal a déjà pris des initiatives en faveur du commerce, et notamment la mise à disposition gratuite de terrain à bâtir. Il envisage également d'instaurer, sur le fondement de l'article 1388 quinquies C du Code général des impôts, un abattement de 15% de la part communale de la taxe foncière pour les commerces de détail de moins de 400 m².

Le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle

de l'ensemble du territoire eurois. Le conseil municipal partage le diagnostic relatif au besoin d'un soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer et décrire le besoin de soutien aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la commune.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune.

Décide de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune.

Charge Monsieur le Maire d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

2.6. Autorisation paiement investissement

Dans l'attente du vote du budget, il est possible d'ouvrir des crédits en investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts en 2018.

Nous devons régler une facture de géomètre d'un montant de 720 €.

Il est donc demandé au Conseil d'ouvrir un crédit pour cette somme au compte 2152 opération 46 « Aménagement carrefour grande rue ».

À l'unanimité, le Conseil Municipal en donne son accord.

2.7. Enquête publique CEMEX

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande, de la société CEMEX, de renouveler la carrière et l'installation de traitement sur la commune de Bouafles site « Les Vallots ».

Après débat, le Conseil Municipal décide d'émettre cet avis : L'autorisation d'exploitation par la CEMEX du site de Bouafles ne devra pas accroître le trafic routier par poids lourd et souhaite que la solution d'un transport fluvial par la Seine au départ de Bouafles soit rapidement privilégié.

2.8. Fonds de concours 2019 SNA

Les travaux envisagés en liaison douce pour la Sente du Bois sont prévus pour cette année. A cet effet, le Conseil Municipal sollicite le fonds de concours 2019 de Seine Normandie Agglomération (SNA) qui a fait l'effet d'une pré-inscription le 31 octobre 2018.

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget 2019 la somme des travaux, à savoir le montant global de 89 400 € incluant l'éclairage public (15 000 €) et les travaux d'aménagement de la sente (74 400 €).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

Entretien du cimetière

La nature ignore la législation sur l'utilisation ou l'interdiction de tels ou tels produits et continue à se développer au gré du temps, le cimetière en est l'exemple type, un peu de retard et les mauvaises herbes envahissent rapidement l'espace.

Nous ne pouvons plus utiliser n'importe quoi comme traitement, nous avons déjà anticipé par l'engazonnement de certaines allées, d'autre part nos employés des espaces verts font le maximum pour l'entretien de la commune dont le cimetière mais le type de temps que nous subissons aujourd'hui, une absence de personnel, peuvent c'est vrai bouleverser le planning d'entretien et accumuler un certain retard.

La commune pour rappel n'est pas la seule responsable de l'entretien, chaque concession achetée est considérée comme une propriété privée et l'entretien de celle-ci, particulièrement entre les tombes, appartient à la famille qui a un proche enterré.

La commune s'engage à faire du cimetière un lieu propre dans un souci de respect pour tous ceux qui y ont leur dernière demeure mais nous vous demandons une certaine indulgence et de compréhension quand survient un retard involontaire d'entretien, retard souvent rattrapé avec vigilance.

■ GILLES AULOY
Conseiller municipal





Photo #2
INSOLITE



Encore une irlandaise qui va chercher sa chaussure demain matin !

Gilles Auloy | Dublin, mars 2019

Si vous avez l'âme d'un paparazzi, l'art de traquer une situation insolite, ou tout simplement d'avoir la chance de pouvoir immortaliser un instant de vie inattendu ou coquace, n'hésitez pas à partager la photo témoin de ce moment, même si celle-ci vous parait de faible qualité.

Vous pouvez envoyer vos photos à l'adresse suivante : journal@port-mort.com



Messes dominicales
Église St-Pierre de Port-Mort
Prochains offices

Tous les 2 mois à 9h *sauf indication contraire*

• **29 Septembre à 11 h**

Sous réserve suite à l'arrivée d'un nouveau prêtre.

Renseignements

Mirène Menet ☎ 06 18 84 63 19

Michèle Argentin ☎ 06 84 91 69 93

Paroisse Saint Nicaise

du Vexin Normand

13 place de l'église - Écos

27630 VEXIN-SUR-EPTE

☎ 02 32 52 01 49



LE P'TIT MARCHÉ DU JEUDI...

Une équipe bien soudée !

Les vétérans, Gaëtan *Aux Bons Fromages* et Jean-Claude *Par Monts & par Vins* ont été rejoints par deux nouveaux et désormais fidèles commerçants qui ont déjà acquis leurs adeptes :

- **Laura** | Poissonnerie *Chez Mat'Lo*
- **Ishran** | Fruits & légumes

→ *Chez Mat'Lo* sera de retour sur le marché à la mi-septembre.

Photo de saison #16 par *Odile Ancrenas* légende *Alain Clerfeuille*



Mer de coquelicots bénite sur fond de Catignole...

MOTS FLÉCHÉS 50 par Dominique Lefort grille & Alain Clerfeuille définitions

Pensez voirie pormortaise...

COLIBRI	CHOISI	NOUVEL UT	GNON	VACCIN	...CÔTE	CUBES	... ET MATCH !
GARDIENS DES LIVRES	VOIE...	PRONOM PERSONNEL	CÔTE DU...	PÉRIODE	CÔTE D'...	BALANCE LES SABOTS	
GRISÉ			AGGRES-SIVE				
A COURS EN ROUMANIE			IL PARAÎT...				
		SOUS LE PONT			DÉMENT		TROUBLÉ
10M X 10M			RÉFUTA		UNITÉ SONORE	RÉCEPTION	MORDANT
UN DES QUATRE			FUTUR POLITICIEN				
		FIN DE MESSE	MANIE		RÉPRIMENDA		
PAS PLUS			SEPTIÈME DE GAMME				
LYCÉE À PARIS			BIEN PEU		ENTRÉE DE COLON		
					SE CROIT SUPÉRIEUR	YEUX DU SOLEIL EN ÉGYPTE	GÉNIE SCANDINAVE
DÉFENSE CONTRE LES AÉRONEFS	NOTE À L'ENVERS		ELLE EST SISE À BRUXELLES		DUPER		
	COULE À BERNE				TEMPS DE REPOS		
		CONJONCTION			ENSEMBLE DE RÉGLÉS		POUR ÊTRE D'ÉQUERRE
		TERRE-MÈRE			9 À ROME		
MÈNE À LA SEINE						FOSSÉ D'EFFONDREMENT	
ADMINISTRÉE			EMPLOYÉ DE SECOURS				GÉNÉRAL ...OU DODGE

MOTS CROISÉS 63 par Gilles Auloy

HORIZONTALEMENT : 1. Pas très sociaux - Combat la maladie en l'injectant. - 2. Relatifs à l'oeiculture - De petites tailles. - 3. Limon calcaire déposé par le vent - Grand cervidé. - 4. Vrai - Le majordome l'utilisait souvent "Monsieur est...". - Bourgeon de vigne laissé lors de la taille. - 5. Symbole chimique du nielsbohrium - Modification proposée à un texte - 6. Enlève - Qui remplace ou protège la nappe - Fait quelque chose. - 7. Manière de se moquer - Qui ne renferment aucun élément mauvais. - 8. Dans la gamme - Souvent mondain ou parisien - La carte la plus forte. - 9. Piquas des éperons - Envie. - 10. Île - Extirpations de tumeurs. - 11. Sorte de quartier à l'époque médiévale - Diminuée la voilure. - 12. Surface - Centrées orientées - Éculé.

VERTICALEMENT : A. Acte méprisable. - B. Aluminium - Ganses. - C. Rivière du Zaïre maintenant la République démocratique du Congo - Dieu du vent - Sur la gamme. - D. Agira contre - Rechercher la biche. - E. Trou réalisé en un coup - Habitation. - F. Enfant - Désagrément. - G. Commune de Belgique (on y trouve en partie l'université libre de Bruxelles) - Jamais autrefois. - H. Pronom personnel - Route départementale - Rythme musical sénégalais. - I. Liquides nutritifs - Se jette dans le Rhône. - J. Dégrossies - Il vaut 100m². - K. Recueil de pensées - souvent sert de liaison - Issu d'union de personnes ethnique différente. - L. La grosse bertha en était un - Utile pour la miction. - M. Marque la proximité dans l'espace - Ce qui enferme - Souhait très vif. - N. Motif de condamnation de Jésus - Organes dormants de plantes. - O. Notre seigneur - Couplets d'une chanson de geste.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1									■						
2										■					
3		■						■				■			■
4					■					■			■		
5			■											■	
6				■		■			■			■			
7						■		■		■			■		
8				■								■			
9										■					
10			■												
11					■		■								■
12		■				■						■			

Des "MOTS" faits "Maison" par des verbiçrucistes et verbiçfléchistes pormortais.

SUDOKU'S 41 par Sudoku Infini® Mindscape®

2	8	1		7				4
			4	1				5
		5			9		1	6
5			9	3		4		
8		4	6					3
		9		4		8		7
		3	8	9	4	5		
7		8				6		
	4			6		1	3	

1 Facile 9 min.

	9			6		7		
		8		2			1	
	7			1		6		
				9	2	3	4	
		9			8			
6		3		5	7		2	
	4	7	9					
			5				7	
		6	2	7			3	9

2 Normal 12 min.

6			2					
		2			1			
						8	9	2
	4			8			2	9
1		3	5			7	6	8
	6			7			3	4
8		6	7					
		9			4			
					6	7	1	

3 Difficile 18 min.

						5		
		5		4	6			
	9		7	2			8	1
6		3						
		4		1		2		
7					9			8
					3			
	6		2	7			4	5
1						7		9

4 Très difficile 25 min.

SOLUTIONS JEUX n°74

MOTS FLÉCHÉS 49

	A		U		D		M		A		R			
P	R	E	S	S	E	C	A	G	N	I	E	N	N	E
	R	O	U	E		O	U	A	T	I	N	A	I	T
D	O		E	T	O	U	R	D	I		A	P	T	E
	N	I	L		U	R	E	E		A	L	P	E	
I	D	O	L	E		C	S		I	L		E	S	T
	I	N	E	R	T	E		R		P	A	R		E
U	S	E	S		U	L	C	E	R	E	R		E	T
	S	S		I	L	L	I	C	O		E	T	U	I
D	E	C	O		I	O		O	S	E		O		N
	N	O		E	P	I		I	S	L	O	I	S	E
E	T		A	L	E	S	E	S		F	E	T	E	S

MOTS CROISÉS 62

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	D	O	U	C	E	T		P		L	A	P	O	N	S
2	O	B	L	A	T		V	O	L	A	T	I	L	E	S
3	L	E	M	P	I	R	A		O	I	L		E	R	E
4	I	L		U	R	E		P	I	T	A	N	C	E	
5	C	E	R	C	A	I	R	E	S		N	O	R	I	A
6	H		O	I	G	N	O	N		A	T	L	A	S	
7	O	Z	O	N	E	E		S	E	R	E	I	N		M
8	C	I	F		S		C	I	N	E		S	E	N	E
9	O	R		P		S	E	V	E		T	A		O	U
10	L	E	U	R	S		P	E	R	M	A	N	E	N	T
11	O		S	O	U	T	E		V	E	N	T	R	E	E
12	N	I	E		D	E	S	S	E	R	T		E		S

ASSISTANTES MATERNELLES

Validées au 21/06/2017

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges
Temps complet : ■■■■ | 0 > 6 ans
☎ 02 32 52 42 69

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie
Temps complet : ■■■■ | 0 > 12 ans
☎ 02 32 53 88 29

Valérie TIRON • 52, Grande rue
Temps complet : ■■■■ | 0 > 6 ans
Temps partiel : ■ | 3 > 12 ans
☎ 02 32 21 38 77

Mélinda TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges
Temps complet : ■■■■ | 0 > 6 ans
Temps partiel : ■ | 3 > 12 ans
☎ 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes | Sortir à Port-Mort*

Élise WATEL ☎ 06 67 07 73 10
✉ cdfportmort27@gmail.com

✪ sortiraportmort.com | @sortiraportmort

Connaître et Protéger la Nature La Catignolle *

Jean-Louis BRETON ☎ 06 37 09 66 24
✉ cpn.port-mort@orange.fr

✪ cpn-port-mort.fr

Loisirs (A.L.P.M.) *

Frédéric LUCAS ☎ 06 82 72 43 71
✉ contact@alpm.fr

Port-Mort en Scène*

Odile ANCRENAS ☎ 06 47 72 65 22
✉ pmes@laposte.net

✪ portmortscene.com | @portmortscene

Propriétaires exploitants & Chasseurs*

Jean-Louis MANSOIS ☎ 06 70 20 26 64
✉ jlmansois@aol.com

Sauvegarde (A.S.S.P.M.) *

Marie-Christine BARON ☎ 06 01 77 11 84
✉ asspm@googlegroups.com

Le Sourire d'un Enfant Inseko Yumwana

Gabriel CAMPAGNE ☎ 06 37 44 52 13
✉ lesouriredunenfant@live.fr

✪ lesouriredunenfant.jimdo.com | @inseko.yumwana

SOS Terre Neuve Fidji Channel

Bruno BOURSIER ☎ 06 14 17 46 40
✉ contact@sosterreneuve.fr

✪ sosterreneuve.fr | @sosterreneuve.france

The Lucky Bulldogs Devoir de mémoire

Rodolphe DELAMOTTE ☎ 06 50 30 71 18
✉ theluckybulldogs@gmail.com

✪ @theluckybulldogs

BIBLIOTHÈQUE

Dominique MORCRETTE ☎ 06 72 92 36 84
Claudine LEPÊCHEUR ☎ 06 76 16 68 67

• 75, Grande Rue (École) | Samedi : 10h - 12h

BIEN-ÊTRE

Sophrologie Du temps pour soi

Karine HÉBERT ☎ 06 71 91 40 02
► Mardi : 10h - 11h30 | Maison pour tous

Thérapies alternatives & complémentaires

Être bien en soi

Anne QUÉNAULT ☎ 06 14 74 62 61
✉ etre.bien.en soi@outlook.com

► Sur RV | 16 rue de Bourgoult

Yoga Yogaïa

Caroline RIBEIRO ☎ 02 32 40 42 26
✉ yogaiaassociation@yahoo.fr

► Vendredi : 10h - 11h30 | Maison pour tous

COMMERCES

BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ÉPICERIE-TRAITEUR

Éric & Valentin BOUCHER • 83, Grande rue
☎ 02 32 52 60 50

du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-19h30
Dimanche : 7h30-13h00 | Fermé le Lundi

BOULANGERIE-PÂTISSERIE La Baguette Magique

Caroline & Michaël • 75 bis, Grande rue

☎ 02 32 52 38 40 | Relais Pickup 🚗

du Mardi au Samedi : 7h15-13h15 • 15h15-19h30
Dimanche : 7h30-13h00 | Fermé le Lundi

CAFÉ-TABAC-PRESSE-LOTO-RELAIS POSTE

Café de la Mairie ☎ 02 32 53 04 48

Dominique BRUYANT • 104, Grande rue

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h30 - 19h30
Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00

Dépôt de pain le Lundi | Fermé le Mardi

ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

75, Grande rue | Directrice : Mathilde JOLLIVET
Maternelle ☎ 02 32 52 22 58

Primaire ☎ 02 32 52 62 37

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
☎ 02 32 52 21 10 ✉ herve.godignon@libertysurf.fr

Pension équine

Pascale & Frédéric LEFEUVRE Le petit haras
• Grande rue ☎ 02 32 52 81 37 | 06 75 50 65 36

✉ frederic.lefeuvre0@orange.fr

ENTREPRISES

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue

☎ 02 32 77 51 77 ✉ allangum@allandetrobert.fr

✪ www.allandetrobert.fr

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom (Groupe CAT SA) • 66, Grande rue
☎ 02 32 77 27 87 ✉ gestioncommerciale@akeo.fr

✪ www.akeo.fr

INFIRMIÈRES D.E. à domicile

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER

Cabinet : 81, Grande rue

☎ 02 32 52 58 72 | 7J/7 sur rendez-vous

PAROISSE Saint Niçaise

Infos : mariages, baptêmes, messes...

Mirène MENET ☎ 06 18 84 63 19

Michèle ARGENTIN ☎ 06 84 91 69 93

RESTAURANT

Auberge des Pêcheurs (** Michelin)

Raphaël TRICOTEAUX • 122, Grande rue
☎ 02 32 52 60 43

✉ auberge-des-pecheurs@orange.fr

✪ @AubergeDesPecheurs

à compter du 5/11/18 :

Service : mercredi > samedi, midi & soir | dimanche :
midi **uniquement** | Fermé le lundi et le mardi

SERVICES

Bâtiment

Électricité générale-chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
☎ 02 32 52 22 98 | 06 83 12 32 92

✉ franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Maçon Neuf & rénovation

Raphaël DOLLET • 97, Grande rue
☎ 06 01 00 65 90

✉ dollet.raphael@sfr.fr

Multi-services bâtiment

René MOUCHARD RM.Rénovation Habitat

30, rue de Pressigny
☎ 02 32 77 40 18 | 06 26 85 72 84

✉ mouchard.rene@laposte.net

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
☎ 02 32 52 88 85 | 06 43 15 67 36

Travaux d'aménagement et de rénovation

Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue
☎ 02 32 53 72 06 | 06 32 73 86 29

✉ christophe_lecacheux@yahoo.fr

Espaces verts

Emmanuel BARATTE • 7, rue de la Mi-voie

CESU** accepté | ☎ 06 47 83 00 20
✉ leschenes.emmanuel@wanadoo.fr

Benoist QUÉNAULT • Pivoine et Séquoia

16, rue Bourgoult | CESU** accepté
☎ 06 75 51 48 64

NOUVEAU ✉ pivoine.et.sequoia@outlook.com

Autres

Apiculteurs - SOS essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque
☎ 02 32 53 47 10 | 06 26 84 78 62

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage
☎ 02 32 52 63 76

Bois de chauffage

François LEHALLEUR • 5, rue du Port
☎ 02 32 52 59 32

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • Mobicoiff - sur RDV
☎ 06 23 45 03 44

Conseiller financier

Maxime RABET • 1, voie Bourdon
☎ 06 11 17 45 96

✉ maxime.rabet@atipagroup.com

Croquettes et articles animaliers

Bruno BOURSIER • 45, Grande rue
☎ 06 50 13 79 73

✉ contact@madeinnormandy.com

Documentaliste juridique

Éric COURDAVAULT • 134, Grande rue
☎ 02 32 77 47 31 | 06 60 70 07 15

Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFÈBVRE Technik Design Service
12, rue des Ormetteaux
☎ 06 73 78 48 53

✉ franck.lefebvre27@wanadoo.fr

Produits entretien - Coach STANHOME

Carine DELAMARE • 11 bis, Grande rue
☎ 06 74 30 15 79 ✉ arnaud.carine1@stanhome.fr

✪ www.stanhome.fr

Rédactrice - pigiste (papier & Internet)

Florence DESCHESNE • 25, rue de la Roque
☎ 06 77 66 27 90

✉ florence.deschesne@laposte.net

Soutien scolaire - Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine
☎ 06 71 81 56 67 ✉ sap27950@orange.fr

Transport de personnes | Berline - Limousine

Christophe AUGER • 50, Grande rue
☎ 06 34 14 38 27 ✉ auger-limousines@orange.fr

NOUVEAU ✪ auger-limousines.com | @augerlimousines

SUDOKU 5,40

6	3	4	2	8	7	1	9	5
5	9	7	1	4	3	8	6	2
1	8	2	9	5	6	3	4	7
9	7	1	8	2	4	6	5	3
4	6	8	3	1	5	7	2	9
2	5	3	7	6	9	4	8	1
8	1	5	6	3	2	9	7	4
7	4	6	5	9	1	2	3	8
3	2	9	4	7	8	5	1	6

8	7	1	5	3	6	9	2	4
6	3	9	7	4	2	8	1	5
5	2	4	1	8	9	3	7	6
2	1	6	3	5	8	7	4	9
9	4	3	6	2	7	1	5	8
7	8	5	9	1	4	6	3	2
4	6	2	8	7	3	5	9	1
3	5	8	4	9	1	2	6	7
1	9	7	2	6	5	4	8	3

5	7	3	6	8	2	1	9	4
9	2	4	1	3	5	6	7	8
6	8	1	7	4	9	3	5	2
1	3	8	5	2	6	7	4	9
4	5	6	8	9	7	2	3	1
7	9	2	3	1	4	8	6	5
8	6	9	2	5	3	4	1	7
2	4	7	9	6	1	5	8	3
3	1	5	4	7	8	9	2	6

2	4	3	8	7	5	1	9	6
6	7	8	2	1	9	3	4	5
1	9	5	3	6	4	2	7	8
8	3	6	5	4	1	9	2	7
9	2	4	7	3	6	8	5	1
5	1	7	9	8	2	4	6	3
3	5	1	4	2	7	6	8	9
7	8	2	6	9	3	5	1	4
4	6	9	1	5	8	7	3	2

* Domiciliation : 87, Grande rue (Mairie) ** CESU : Chèque Emploi Service Universel Défisicalisation à 50 %

LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES

LOCATIONS TOURISTIQUES

- Monique GUTKNECHT | HG2M | 59, Grande rue
 ▶▶▶▶ x 2 | Parc de sculptures
 ☎ 06 16 75 72 63
 ✉ contact@hg2m.fr 🌐 www.hg2m.fr
- Françoise CHAMPAGNE | 3 rue de la Vieille Tour
 ▶▶▶▶ | *Abritel HomeAway #1460102*
 ☎ 02 32 53 73 51 | 06 89 04 18 11
 ✉ francoise.champagne@orange.fr
 🌐 www.3p-home.com
- Odette COLOMBINI | 6, rue des Ormetteaux
 ▶▶▶▶▶ | *Abritel HomeAway #676310*
 ☎ 01 46 03 60 36 | 06 62 64 60 36
- Michel & Évelyne LUCET | 118, Grande Rue
 ▶▶▶▶▶ | *Gîtes de France #880*
 ☎ 02 77 02 02 52 | 06 16 61 01 13
 ✉ michel.lucet@sfr.fr

CHAMBRES D'HÔTES

- Gérard & Jacqueline TILLET *Les Chardonnerets*
 11, rue des Loges
 ▶▶ x 2 | *CléVacances #27CC473022*
 ☎ 02 32 52 71 15 | 06 13 54 48 91
 ✉ gerardtillet@aol.com 🌐 www.les-chardonnerets.com

VÉTÉRINAIRE

Olivier COIFFIER • 1, rue Haguerite
 ☎ 02 32 69 12 56 ✉ vetportmort@hotmail.com
 Sur rendez-vous | 9h - 11h45 | 14h - 18h45
 Samedi 10h - 14h | Fermé le Mardi

→ UTILES

- ASCA | Association pour la Stérilisation des Chats Andelysiens ☎ 06 75 06 62 96
- EAU Raccordement | SNA
 N°Vert ☎ 0 800 877 915 | 🌐 eauenligne.sna27.fr
- ÉLECTRICITÉ | Branchement | EDF Évreux
 ☎ 09 69 32 15 15
- CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie ☎ 36 46
- PÔLE EMPLOI ☎ 39 49
- RÉFÉRENT CITOYEN | Maryse MATIAS-CAETANO
 ✉ referentcitoyen@port-mort.com
- SOS Abeilles Marie | Port-Mort ☎ 06 26 84 78 62
- SOS Guêpes St-Aubin s/Gaillon ☎ 06 43 27 87 61
- SPANC | Service Public d'Assainissement Non Collectif
 ☎ 02 32 71 25 20 🌐 www.sna.fr
- SyGOM | Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères
 ☎ 02 32 54 47 64 🌐 www.sygom.fr
- TÉLÉPHONE | Branchement | Orange ☎ 39 00
- VNF | Voies Navigables de France | Gaillon
 ☎ 02 32 53 91 83

→ URGENCES 24H/24 7J/7

- 112 Toutes urgences (prioritaire à partir d'un mobile)
- 114 Urgences par SMS (malentendants, aphasiques)
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie | Les Andelys ☎ 02 32 54 03 17
- 18 Pompiers
- Enfance en danger ☎ 119
- Violences femmes info ☎ 39 19
- Médecin de garde ☎ 116 117
- ▶ après 20h + samedis, dimanches et jours fériés
- Pharmacie de garde ☎ 32 37 (Audiotel 0,35 €/min)
- Centre Hospitalier Eure-Seine
 Vernon ☎ 02 32 71 66 00 | Évreux ☎ 02 32 33 80 00
- Eau SNA N°Vert ☎ 0 800 877 915
- Électricité Enedis ☎ 09 72 67 50 27
- Gaz GrDF ☎ 0 800 47 33 33
- SNCF ☎ 31 17
- Téléphone Orange | Dommage réseau > par Internet uniquement 🌐 dommages-reseaux.orange.fr

Mairie

87, Grande rue
 ☎ 02 32 52 61 46
 ✉ mairie@port-mort.com 🌐 www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 15h - 18h | Mercredi : 10h - 12h
 Jeudi : 9h30 - 11h | Samedi : 9h - 11h30

S.N.A.

Seine Normandie Agglomération

12, rue de la Mare à Jouy | 27120 DOUAINS
 ☎ 02 32 53 50 03
 ✉ accueil@cape27.fr 🌐 www.sna.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi 8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30

Centre de Tri Postal

En cas de fermeture du Relais Poste du Café de la Mairie les objets avisés pourront être retirés dès le jour même à partir de 14h.

9, rue Lavoisier (à côté d'ALDI) 27600 AUBEVOYE
 ☎ 02 76 76 00 10

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi : 8h30 - 10h15 | 13h30 - 17h30
 Samedi : 8h30 - 12h30

Déchets verts

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit du 15 mars au 15 octobre et autorisé le reste de l'année à plus de 50 m des habitations et des espaces boisés.

Déchets ménagers

Collecte le JEUDI matin.

Sortir sacs et conteneurs le MERCREDI SOIR En cas de jour férié avant le jeudi ou le jeudi même, la collecte est décalée d'une journée.

Sacs jaunes de tri sélectif disponibles en mairie gratuitement (recyclables papier, etc.)

BRÛLAGE strictement interdit.

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - ☎ 02 32 53 26 35

☎ HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars
 Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-16h45

☎ ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre
 Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-17h45

Modalités d'accès

Le formulaire pour obtenir votre vignette d'accès est disponible exclusivement à l'accueil de la déchèterie. Pièces à fournir : justificatif de domicile et copie de la carte grise du véhicule concerné.



Téléchargez
CentoLive

L'appli gratuite de Centaure Systems pour suivre en temps réel, le contenu du panneau électronique d'information municipale

Conditions de parution dans la rubrique A VOTRE SERVICE • Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort. • Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc.) en mairie.

Info Bruits

Arrêté préfectoral du 17 juin 1998.

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

LUNDI > VENDREDI

8h30 - 12h | 14h - 19h30
 Professionnels : 8h - 19h30

SAMEDI

9h - 12h | 15h - 19h

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h - 12h

ligne
220

VERNON ↔ GAILLON ↔
 LES ANDELYS ↔ TOURNAY



LIAISON ROUTIÈRE

Horaires valables du 27 AOÛT 2018 au 25 AOÛT 2019 inclus

→ VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

→ AUBEVOYE → GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe		08:40	16:02	18:57
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

↳ Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

↳ Vacances scolaires

Toussaint > 21/10/2018 au 04/11/2018 inclus
 Noël > 23/12/2018 au 06/01/2019 inclus
 Hiver > 10/02/2019 au 24/02/2019 inclus
 Printemps > 07/04/2019 au 22/04/2019 inclus
 Début vacances d'été > 07/07/2019

↳ Titre de transport

À l'unité : 2 € | Carte 10 trajets : 12 €
 Enfant accompagné (-10 ans) : 1 €
 Enfant accompagné (-4 ans) : gratuit
 Abonnement mensuel (-26 ans) : 15 €
 Abonnement trimestriel (~ 26 ans) : 45 €
 Abonnement mensuel : 40 €
 Abonnement trimestriel : 100 €

transports.normandie.fr



CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoints : 1- François LABIGNE 2- Évelyne LUCET | Conseillers Gilles AULOY - Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - François LEHALLEUR - Michaël LESUEUR - Jean-Louis MANSOIS - Edmond MATIAS-CAETANO - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Philippe PLÉ - PERSONNEL COMMUNAL | Secrétariat de mairie Édith DELAPLACE | Espaces verts Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON | Entretien David LIGNY | Ménage locaux Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER | Périscolaire | Restaurant Séverine ALLAMANCHE | Encadrement Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER - Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER | ATSEM Graziella ROGER | Communication - Internet Alain CLERFEUILLE MENTIONS LÉGALES | Périodique communal trimestriel rédigé et édité par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication C. LORDI Vice-président commission communication E. LUCET Membres G. AULOY - F. LABIGNE - G. MOREAU Comité consultatif G. ALQUIER - A. CLERFEUILLE Maquette Alain CLERFEUILLE | Parution Trimestrielle Tirage 500 exemplaires Impression Graphy (69) | Dépôt légal Juillet 2019 | Courriel journal@port-mort.com

